

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

**MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.**

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Validation du PV du Conseil Communautaire du 24 juillet 2024

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni le mercredi 24 juillet 2024 à Chilhac, pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation de Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 17 juillet 2024 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice :

54 étaient présents :

**MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Jean-Marc CHARRADE, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Loïc TRONCHERE, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Gérard BELIN, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Éric FAVEY, Alain SOULE, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Christian CHAZELLET, Gaston CHACORNAC, Jérôme SAUVANT, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.
Mmes Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Caroline SAHUC, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN et Michèle Malfant.**

16 pouvoirs ont été donnés :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, M. Claude GINHAC à M. Philippe MOLHERAT, Mme Annie BOULARAND à Mme Caroline SAHUC, Mme Patricia BARLIER à Mme Claudine POTIN, M. Franck NOEL-BARON à M. Yves ATARD, M. Nicolas VIGIER à Mme Karine CROS, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, M. Jean-Jacques LUDON à Mme Florence BELLUT, M. Denis GAILLARD à M. Christophe BRUGEROLLE, Mme Pascale NOËL à Mme Magalie MISSONNIER, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC et M. Guy LAFOND à M. René SOULIER.

AR: Prefecture

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

Mme Florence BELLUT a assuré le rôle de secrétaire de séance.

043-200073395-20241010-2024_07_01-DE

Reçu le 18/10/2024

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Eva BLANC, Vincent CHAUTARD, Véronique LEBRE, Isabelle PHILIPPON, Richard SIMON et Marine YACOB

L'ordre du jour était le suivant :

9h30 : Intervention ENEDIS (Présentation portail collectivités locales et espace mesures et services)

Compte-rendu des décisions prises par le président

1. Validation du PV en date du 31 mai 2024

Administration, finances et ressources humaines

2. Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 de l'Office de Tourisme des Gorges du Haut-Allier
3. Versement d'une subvention exceptionnelle du budget général vers le budget annexe de l'Office de Tourisme des Gorges du Haut-Allier
4. DM N°2 du Budget Général
5. DM N°1 du Budget Annexe de l'Auberge de Chanteuges
6. Dissolution du SICTOM des Monts du Forez et accord sur la signature de la répartition finale des actifs et passifs entre collectivités

Aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement

7. Remboursement à l'entreprise PIC de factures VALTOM
8. Adoption d'un avenant au règlement de la redevance des ordures ménagères

Culture, communication, loisirs, sports, tourisme

9. Délégation de Service Public (DSP) du Centre équestre à Saugues
10. Tarifs Aquadôme

Commission EJ

../..

Commission 3S

11. Attribution de subventions sociales – 2ème tranche
12. Validation des nouveaux critères d'éligibilité pour les bénéficiaires de la flotte de véhicules du dispositif LOC'ACTION

Commission économie, développement durable et mobilités

13. Animation commerciale communes Ville à Joie
14. Location de terrain – Zone de Lachamp – Entreprise SARL JEREMIE PIGNOL

En préambule, le Président évoque 2 points :

- Recours SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux) du Bouchet : La Communauté de communes des rives du Haut-Allier prend les honoraires d'avocat à sa charge
- Schéma d'énergie renouvelable

Concernant les panneaux photovoltaïques au sol, le Président rappelle qu'avant toute installation, il faut l'avis de la commune, de la CCRHA et de l'État. À l'échelle de la CCRHA, une carte a été établie pour délimiter les zones. Une programmation des projets avec une approche globale devra être mise en place.

Il faudra respecter 2 points :

- Proposer un schéma au Préfet
- Définir les principes

Des modèles de délibérations fixant le cadre des zones dédiées aux énergies renouvelables seront envoyées aux communes. Benoit Bergeron, responsable du service économie reste l'interlocuteur de la CCRHA pour répondre à toutes ces questions.

Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de Communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-5211-10,

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, rend compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération N°2020-06-04 du 3 Novembre 2020,

Décision n°11-2024 du 4 Juin 2024 : Commission Administration, Finances, Ressources Humaines

Il a été institué une régie d'avances auprès du service comptable de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier. Cette régie est installée 6, place André ROUX 43300 LANGEAC. Elle fonctionne toute l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La régie paie les dépenses suivantes :

- Abonnement divers d'un montant inférieur à 500 € (compte d'imputation 6156)

AR Préfecture

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 18/10/2024

Pré-achats de divers fournitures d'un montant inférieur à 500 € (tout compte d'imputation 606).

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées par carte bancaire.

Un compte de dépôt de fonds au trésor (DF 1) est ouvert au nom du régisseur à qualité du SGC (Service de Gestion Comptable) de Langeac.

Le montant maximum de l'avance que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 €.

La régie fonctionnera avec un régisseur dont l'identité sera définie dans l'arrêté de nomination. Le régisseur est tenu de verser au comptable public la totalité des pièces justificatives une fois par mois. Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Décision n°12-2024 du 10 juin 2024 : Commission Santé, Social et Solidarités Territoriales

Il a été décidé de signer l'avenant 2024 dans le cadre des conventions de prestations avec l'association « Les ateliers de la Bruyère » définissant les prestations à la charge de l'association dans le cadre de l'année en cours, à savoir les journées d'intervention pour chacune des 24 communes éligibles ainsi que l'entretien de chemins de randonnées et de VTT. La prestation s'élève à 27 500 € (reconduction du montant 2023).

Décision n°13-2024 du 27 juin 2024 : Commission Administration, Finances, Ressources Humaines

Il a été décidé de modifier le temps de travail du chargé de mission TZCLD et de le réduire à 70 % soit 24h30 hebdomadaire à partir du 1^{er} juillet 2024.

Décision n°14-2024 du 30 juin 2024 : Commission Santé, Social, Solidarités Territoriales

Il a été décidé de conventionner avec Télé assistance 43 et Télé Assistance Sérénité et de proposer les services de télé assistance aux habitants du territoire.

Les deux prestataires s'engagent à mettre à disposition des personnes faisant la demande un transmetteur de télé assistance relié à une assistance d'écoute et à faire bénéficier aux habitants du territoire les tarifs et avantages négociés par la Communauté de communes pour une durée de 3 ans.

La communauté ne sera pas responsable des dysfonctionnements de matériel ou du service de télé assistance.

Décision n°15-2024 du 15 juillet 2024 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition de minibus entre le service Enfance Jeunesse de la CCRHA et le Club « HANDBALL CLUB SAUGUES » sur l'année 2024.

Cette mise à disposition est établie via une valorisation de 60 centimes du km. Le carburant sera à la charge de l'emprunteur.

Le Conseil Communautaire :

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de communes au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

2024-06-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 31 mai 2024

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni le vendredi 31 mai 2024 à 18h00 à Salzuit, pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation de Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 23 mai 2024 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice :

56 étaient présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Jean-Michel LACROIX, Michel BECKERT, Alain BESSON Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Franck VIZADE, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Franck NOEL-BARON, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Patrick FLINOIS, Gérard BELIN, Jean-Luc BRINGER, André DORIER, Éric FAVEY, Serge ROCHER, Hervé ROMAGON, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gilles RUAT, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

Mmes Nathalie BOUDOUL, Marie-Christine DELABRE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Chantal FARIGOULE, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Christine PEGHAIRE, Agnès JEAN, Pascale NOËL, Laurence CUBIZOLLES, Nathalie RAMBOURDIN, Michèle Malfant et Sandrine ROUX (arrivée à 19h04)

18 pouvoirs ont été donnés :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, M. Maurice LAC à M. Gérard BELIN, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, M. Thierry ASTRUC à M. Pascal CHASSEFEYRE, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Claudine POTIN, M. Gérard GOUDARD à M. Christian NICOUX, M. Mathieu FLANDIN à Mme Annie BOULARAND, M. Jean-Pierre BOUET à M. Franck NOEL-BARON, M. Paul TORRENT à Mme Eliane CHANY, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Nicolas VIGIER à M. Denis GAILLARD, M. Alain CUSSAC à M. Roland GALTIER, M. Jean-Michel DURAND à Mme Jessica COUDERT, Mme Sylvie MICHEL à M. André

Préfecture

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 18/10/2024

DEFFER, M. GASTON, DUMECORNAC à M. Claude GINHAC, M. Michel BRUN à Mme Chantal FARIGOULE, M. Yves ATTARD à M. Gilles RUAT et M. Ludovic LEYDIER à M. Michel AUBAZAC

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.
Mme Nathalie RAMBOURDIN a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Vincent CHAUTARD, Véronique LEBRE, Isabelle PHILIPPON et Richard SIMON

Assistait à la réunion : M. Jacques VEZIER, Président de la délégation spéciale de la commune de Saint-Cirgues suite à la démission du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Cirgues

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour était le suivant :

Compte-rendu des décisions prises par le président

1. PV en date du 27 mars 2024
2. PV en date du 8 avril 2024

Administration, finances et ressources humaines

3. Adoption des nouveaux statuts du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)
4. DM N°1 du budget général 2024
5. DM N°1 du budget annexe de la microcentrale de Chanteuges 2024
6. Création d'un emploi permanent de chargé de mission TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)
7. Création emploi permanent adjoint technique halle sports Langeac temps non complet 17h30
8. Création emploi non permanent conseiller numérique à temps complet

Commission économie, développement durable et mobilités

9. Signature de la convention de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)
10. Validation du choix de prestataire pour le suivi animation de l'OPAH
11. Financement Initiative Issoire Brioude Sancy
12. Cession maison du Rouleau située à Paulhaguet

Culture, communication, loisirs, sports, tourisme

13. Attribution de subventions dans le domaine culture sport loisirs et tourisme (session 1)
14. Nomination des membres du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme

Aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement

15. Adhésion au groupement de commandes pour d'électricité et/ou de gaz piloté par le SDE43
16. Modification montant prestation de services CAPEV/ SICTOM des Monts du Forez (annule et remplace délibération 2023-04-04 du 05/10/23)
17. Aquadôme : Régularisation Avenant 2 lot 21-VRD et adoption d'avenant
18. Maison communautaire de Saugues : Régularisation avenants : lot 8 et lot 8 complémentaire
19. Étude sur l'exercice de la compétence eau et assainissement menée par KPMG : choix de trois scénarios
20. Attribution du marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues pour 2024-2027

Commission 3S

21. Attribution de subventions dans le domaine social (session 1)

2024-05-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 27 mars 2024

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal en date du 27 mars 2024.

Cette délibération a été adoptée à 71 pour, 1 abstention (Mme Pascale NOEL) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Franck VIZADE).

2024-05-02 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 8 avril 2024

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire approuvé le procès-verbal en date du 27 mars 2024.

Cette délibération a été approuvée à 72 pour et 1 n'a pas pris part au vote (M. Franck VIZADE).

2024-05-03 : Adoption des nouveaux statuts du Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC)

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

AP Préfecture

Le Comité syndical du syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif Central a mis à jour ses statuts qui dataient de 1999. Ainsi par sa délibération du 8 novembre 2023, il a validé la modification des statuts qui porte sur les points suivants :

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 18/10/2024

Nouveaux statuts	Remarques	Anciens statuts
Article 1	Modification de la dénomination	Article 1
Article 2	Mise à jour de l'objet du syndicat au regard de l'évolution récente de la législation (décret de 2021 et arrêté de 2022) Concernant les missions des Conservatoires botaniques nationaux	Article 2
Articles 5 et 6	Les conditions d'entrée et de sortie sont précisées	Article 5
Article 8	La durée du syndicat qui devient illimitée (au lieu de 30 ans)	Article 7
Article 9	Composition du Comité syndical, actualisation du nombre de membres	Article 8
Article 11	Actualisation sur le conseil scientifique en fonction de la Législation en vigueur	Article 11
Articles 12 et 13	Fonctionnement du Comité et Bureau syndical : les pouvoirs peuvent être donnés à n'importe quel membre quel que soit la structure qu'il représente, possibilité de tenir les réunions du Comité et du Bureau syndical en visio-conférence	Articles 12 et 13
Article 17	Conversion des montants des contributions statutaires en euros	Article 17
Article 19	Modification du comptable public	Article 19
Article 20	Projet d'établissement et bilan d'activités conformément à l'arrêté du 18/02/2022 relatif à la procédure d'agrément en qualité de conservatoire botanique national	Non prévu
Article 21	Modifications statutaires	Non prévu

La CCRHA adhère au CBNMC et par conséquent en sa qualité de membre, il conviendrait d'adopter ses nouveaux statuts.

Le CBNMC pourrait se transformer en EPCE (Établissement Public de Coopération Environnemental) dans le futur. Il compte actuellement 44 salariés.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Conservatoire Botanique National du Massif Central

Mme Pascale NOEL ne prend part au vote.

Cette délibération a été adoptée par 72 pour et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Pascale NOEL).

2024-05-04 : Décision modificative n°1 – Budget Général 2024

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
65	65736222	SUBV FONCT AUX BA/REGIES INDUS COMM DOTES PERSO MORALE	95 507,28 €	- 95 507,28 €	
65	65736221	SUBV FONCT AUX BA/REGIES INDUS COMM NON DOTES PERSO MORALE	- €	105 507,28 €	105 507,28 €
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 515 929,66 €	- 11 000,00 €	5 504 929,66 €
Total FONCTIONNEMENT			5 612 436,94 €	- €	5 612 436,94 €

FONCTIONNEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Total FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €

AR Prefecture

043-200071393-20241010-2024 07 01-DE
Reçu le 18/10/2024

INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	- €

INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
					- €
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	- €

Cette délibération a été adoptée par 73 pour.

2024-05-05 : Décision modificative n°1 : Budget Annexe de la microcentrale de Chanteuges

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
011	6226	HONORAIRES	4 300,00 €	10 000,00 €	14 300,00 €
					- €
					- €
					- €
Total FONCTIONNEMENT			4 300,00 €	10 000,00 €	14 300,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
74	74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	95 507,28 €	10 000,00 €	105 507,28 €
Total FONCTIONNEMENT			95 507,28 €	10 000,00 €	105 507,28 €

INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	- €

INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
					- €
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	- €

M. Jean-Marc CUBIZOLLES souhaiterait connaître le montant d'honoraires des avocats depuis le début de la procédure. Ce montant s'élève à 44 768€

Cette délibération a été adoptée par 51 pour, 11 contre (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN, Mme Agnès JEAN, MM. Franck NOEL-BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, David CHANTEMESSE, Serge ROCHER, Hervé ROMAGON, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES), 10 abstentions (Mme Nathalie BOUDOUL, Karine CROS et Laurence CUBIZOLLES et MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Didier HANSMETZGER, Jean-Michel LACROIX, Michel BECKERT, Franck VIZADE, Jean-François BLANC, Nicolas VIGIER (pouvoir donné à Denis GAILLARD) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Christophe BRUGEROLLE).

2024-05-06 : Création d'un emploi permanent de chargé de mission Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

Rapporteur : Mme Marie-Christine DELABRE

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

AR - Prefecture

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a candidaté au projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue

Durée) 043-200073393-20241010-2024_07_01-DE

Reçu le 18/10/2024

Afin de poursuivre ce projet, il est nécessaire de recruter un chargé de mission TZCLD dont les missions seront les suivantes (fiche de poste en annexe) :

- Suivre et instruire le dossier de candidature en respectant le cahier des charges
- Animer et coordonner l'action de l'équipe projet, en lien avec les différentes parties-prenantes du CLE (Comité Local pour l'Emploi), participer à l'organisation et à l'animation du CLE, rédiger les comptes-rendus et les bilans d'activités
- Animer la coopération locale pour le droit à l'emploi
- Suivre et piloter la mise en œuvre des 4 phases de la méthode projet : fabrique de consensus, rencontre des PPDE (Personnes Privées D'Emploi), identification des travaux utiles et ouverture des EBE (Entreprises à But d'Emploi).
- Être interlocuteur et acteur au sein de l'équipe expérimentale nationale TZCLD, avec la présidence du CLE, les présidences et directions des EBE du territoire (réunion des CLE des territoires expérimentaux, remontée des données...) et au sein de l'association TZCLD (animation de grappes, événements nationaux...)
- Animer les instances d'accompagnement des PPDE (personnes privées d'emploi) volontaires pour le projet TZCLD, en lien avec les partenaires (France Travail, CAP emploi...)

Cet emploi correspond au grade d'attaché territorial, cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie A filière administrative ou technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper un emploi permanent de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le Président précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à un agent contractuel. Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un niveau II (Bac +3 ou 4).

La durée de l'engagement est fixée à 36 mois.

Le Président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un poste de Chargé de mission TZCLD de catégorie A, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'au 30 juin 2027.
- **AUTORISE** le Président à faire la publicité du poste et à recruter l'agent.

Cette délibération a été adoptée 62 pour, 1 contre (M. Michel BECKERT) et 11 abstentions (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN et Agnès JEAN, MM. Franck VIZADE, David CHANTEMESSE, Denis GAILLARD et son pouvoir M. Nicolas VIGIER, Jean-Luc BRINGER, Serge ROCHER, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD).

2024-05-07 : Création d'un emploi permanent à temps non complet pour un agent contractuel de droit public

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

M. le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Président indique que la création de l'emploi d'agent d'entretien à la halle des sports de Langeac est justifiée : suite à la fin de la convention de mise à disposition d'un agent de la mairie en octobre 2023, la Communauté de communes des rives du Haut-Allier a affecté un agent des services techniques à l'entretien de la Halle des sports à temps non complet (17h30 hebdomadaires). Il convient de pérenniser l'emploi.

Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique.

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 17h30.

M. le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

M. le Président précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à un agent contractuel afin d'effectuer les missions suivantes :

- effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces et locaux de la Halle des sports de Langeac (vider les poubelles et effectuer le tri sélectif, passer la balayeuse, la laveuse, faire les vitres, nettoyer et désinfecter les sanitaires et les douches...),
- assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, ...),
- assurer l'entretien courant des matériels et machines utilisées,
- signaler les dysfonctionnements éventuels,
- contrôler et respecter de la réglementation ERP.

AR - Préfecture
Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 367.

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Reçu le 18/10/2024
A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

M. le Président propose au Conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de créer un poste d'agent d'entretien pour occuper les missions suivantes : de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 367, à raison de 17h30 hebdomadaires, à compter du 6 juillet 2024
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- **INSCRIT** les crédits prévus à cet effet au budget.

Cette délibération a été adoptée par 69 pour, 2 abstentions (MM. David CHANTEMESSE et Patrick FLINOIS) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Yves ATTARD).

2024-05-08 : Création d'un emploi non permanent de conseiller numérique autorisant le recrutement d'un contractuel pour mener à bien un projet identifié (contrat de projet, article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique)

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II

Le Président expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président rappelle au Conseil communautaire que le Code Général de la Fonction Publique, article L332-24 autorise le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans.

L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'État a mis en place un dispositif « Conseiller Numérique », qui vise à recruter 4000 conseillers numériques chargés de proposer un accompagnement de qualité et de proximité aux usagers du numériques.

La Communauté de communes des Rives du Haut-Allier souhaite bénéficier de cette opportunité afin de rendre le numérique accessible à tous les habitants du territoire et à leur transmettre les compétences numériques. Les missions du conseiller numérique seront les suivantes :

- Création et animation d'ateliers numériques pour initier et former les usagers aux bonnes pratiques numériques basiques,
- Création et animation d'ateliers numériques pour initier les publics jeunesse aux pratiques numériques sur le temps des vacances scolaires et en lien avec les CDI des établissements du secondaire,
- Accompagnement les équipes des bibliothèques du Réseau Lecture,
- Coordination d'un programme d'animations numériques territoriales

Les activités du conseiller numérique sont réalisées gratuitement pour les usagers.

La Communauté de communes souhaite pouvoir bénéficier du soutien financier de l'Etat d'un montant de 50 000 € sur 3 ans (42 500 € = 17 500 € la 1ère année + 12 500 € la 2ème année + 12 500 € la 3ème année) + une bonification pour les structures dont les Conseillers Numériques France Service interviennent en territoire prioritaire (ZRR : Zone de Revitalisation Rurale) de 2 500 € la 1ère année + 5 000 € la 2ème année (bonification totale de 7 500 €).

Le Président propose de créer un emploi non permanent de conseiller numérique à temps complet dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, afin de mener à bien le projet « dispositif conseiller numérique France », pour une durée prévisible de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2024.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

À défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs, et en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à déposer et recevoir la demande de subvention pour le recrutement,

AR P
AUTORISE le Président à faire la publicité du poste et à recruter l'agent.

Cette délibération a été adoptée à 73 pour et n'a pas pris part au vote (M. Jean-Michel LACROIX).

2024-05-09 : Signature de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT**

Vu la délibération du mercredi 13 mars 2018 N°2018-01-05 concernant l'approbation du projet de territoire
Vu la délibération du lundi 12 Avril 2021 N°2021-03-25 concernant l'autorisation de la signature de la convention Petite Ville de Demain
Vu la signature de la Convention d'adhésion Petite Ville de Demain en date du 10 juin 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 juin 2021
Vu la délibération du mercredi 30 juin 2021 N°2021-04-21 concernant l'approbation du CRTE
Vu la délibération du 30 juin 2021 n°2021-04-25 concernant la Consultation d'un bureau d'étude et demande de subventions – étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat à l'échelle communautaire.

Dans le cadre de son projet de territoire approuvé le 13 mars 2018, La Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier a identifié la revitalisation des bourgs centres comme un axe majeur au carrefour de sa politique territoriale en matière d'habitat et de développement économique. Dans cette optique trois priorités ont été déclinées à savoir :

- La lutte contre la précarité énergétique par la rénovation des logements
- La lutte contre la dévitalisation des centre-bourgs
- Le maintien des commerces de centre-bourgs

Le 12 Avril 2021, la CCRHA s'est engagée aux cotés des communes de Paulhaguet, Saugues et Langeac et de l'Etat dans le programme Petite Ville de Demain qui spécifie la volonté partagée de la mise en œuvre d'une OPAH comme préalable à la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire d'ici 2022.

Enfin, le CRTE adopté le 30 Juin 2021, rappelle ces orientations au travers de son premier défi à savoir La transition écologique et énergétique et fixe ainsi les principaux enjeux qui sont :

- Le développement de l'utilisation des ressources locales et renouvelables,
- La réduction de la consommation énergétique,
- La réduction des émissions de GES.

Ce même document spécifie dans le point 1.1-1 la mise en œuvre d'une OPAH.

Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est une offre de service d'une durée de 3 à 5 ans qui a pour but de favoriser la rénovation de l'habitat ancien sur l'ensemble du territoire et se divise en 4 phases principales :

1. Une phase de diagnostic.
2. Une étude préalable qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée.
3. La signature d'une convention avec le Département, l'Etat et l'Anah pour définir les modalités de mise en œuvre de l'opération et les engagements de chacun
4. L'animation et le déploiement opérationnel

Suite aux conclusions du diagnostic et de l'étude pré-opérationnelle concernant les problématiques et les périmètres de l'opération et la hiérarchisation des actions en tenant compte des moyens humains et financiers disponibles, M. le Président propose que le Conseil délibère pour signer une convention avec le Département, l'Etat et l'Anah pour définir les modalités de mise en œuvre de l'opération et les engagements de chacun.

L'ingénierie est évaluée à 584 900 €

La convention prévoit aussi la mise en œuvre d'une aide aux travaux selon les modalités suivantes :

- o Propriétaires bailleurs lutte pour l'habitat Indigne très dégradé : 8 000 €
- o Propriétaires bailleurs lutte pour l'habitat dégradé : 4 000 €
- o Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs modestes très modestes énergie : 1 400 €
- o Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs autonomie, très modeste, modeste : Prime de 500 €

Cette aide est évaluée à 246 800 € sur quatre ans.

L'ensemble de l'opération devrait permettre l'orientation de 3 119 300 € d'aides ANAH sur le territoire de la communauté de communes.

Le plan de financement de l'animation sur 3 ans est le suivant :

Opérations	Dépenses HT	Financement	Recettes € HT
Suivi Animation de l'OPAH	584 900 €	Auto-financement CCRHA	207 950 €
		ANAH	376 950 €
Subventions à la rénovation	246 800 €	Auto-financement CCRHA	246 800 € 4050 €
TOTAL	831 700 €	TOTAL	835 750 €

AR Prefecture

Sur la question de Mme CROS, Philippe MOLHERAT précise que toutes les communes sont concernées.

043-20007382 à la question de Denis Gaudard
Le coût de l'animation est donné pour 215 dossiers.
Reçu le 18/10/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'inscrire** la somme de 584 900 HT € dans le plan pluriannuel d'investissement
- **De solliciter** les subventions auprès des différents partenaires : l'ANAH
- **De valider** le plan de financement
- **D'autoriser** le Président à signer la convention avec le Département, l'État et l'Anah pour la mise en œuvre de l'OPAH
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Cette délibération a été adoptée à 73 pour et 1 abstention (M. Franck VIZADE).

2024-05-10 : Validation du choix du prestataire pour le suivi/animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu la délibération du mercredi 13 mars 2018 N°2018-01-05 concernant l'approbation du projet de territoire

Vu la délibération du lundi 12 Avril 2021 N°2021-03-25 concernant l'autorisation de la signature de la convention Petite Ville de Demain

Vu la signature de la Convention d'adhésion Petite Ville de Demain en date du 10 juin 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 16 juin 2021

Vu la délibération du mercredi 30 juin 2021 N°2021-04-21 concernant l'approbation du CRTE

Vu la délibération du 30 juin 2021 n°2021-04-25 concernant la Consultation d'un bureau d'étude et demande de subventions – étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat à l'échelle communautaire.

Vu la délibération du 31 mai 2024 n°2024-05-13 concernant la signature de la convention OPAH avec le département, l'Etat et l'Anah

Vu la CAO du 22 mai 2024 retenant SOLIHA 43 comme bureau d'étude pour le déploiement de l'OPAH sur le territoire.

Le président expose au conseil que la consultation relative à l'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat déclenchée le 2 d'Avril s'est achevée le 7 mai 2024. Un seul bureau d'étude a fait acte de candidature. Réunie le 22 mai 2024, la commission d'appel d'offre propose de retenir le cabinet SOLIHA 43 pour l'animation de l'OPAH sur le territoire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier pour un montant de 584 900 € sur trois ans. Il est rappelé que l'ensemble des habitants du territoire sous condition de revenu pourront bénéficier d'un accompagnement spécifique par SOLIHA 43. Le contrat deviendra effectif sous réserve de la signature de la convention OPAH avec le Département, l'État et l'Anah.

Un bilan d'activité annuel sera demandé et tout affermissement des versements relatifs aux parts fixes et variables seront justifiés par ordre de service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **De retenir** SOLIHA comme bureau d'étude pour l'animation de l'OPAH sur le territoire selon le bordereau des prix annexé à la présente délibération
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Cette délibération a été adoptée à 74 pour.

2024-05-11 : Financement Initiative Issoire Brioude Sancy

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement durable,

Vu l'avis favorable du bureau daté du 22/05/2024.

La plateforme INITIATIVE ISSOIRE-BRIOUDE-SANCY est une association fondée en 1987 dont l'objet est d'accompagner les porteurs de projets, créateurs et repreneurs d'entreprises au travers de plusieurs aides à savoir :

- L'information et l'accompagnement dans toutes les phases de la mise en place et de la finalisation des projets (y compris ceux des bénéficiaires des minima sociaux).
- L'octroi de prêts d'honneur à 0% pour des montants pouvant atteindre 25 000 € pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 ans.
- un suivi post création des porteurs de projets par des contacts réguliers et des actions de parrainage.

En 2023 la plateforme a accompagné 6 porteurs de projets sur le territoire pour un montant total prêté de 77 000€. Dans le cadre de ces projets 21 emplois ont été créés ou maintenus.

INITIATIVE ISSOIRE-BRIOUDE-SANCY sollicite le conseil communautaire dans le but de bénéficier d'une subvention équivalente à 0,25 centimes par habitant pour son investissement et 0,25 centimes par habitant pour son fonctionnement soit 9 000 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet sus-présenté,
- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 9 000 € à l'association Initiative Issoire Brioude Sancy,
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les démarches utiles nécessaire y afférents.

Cette délibération a été votée à 74 pour.

2024-05-12 : Cession de la Maison du Rouleau située à Paulhaguet

043-20007

Reçu le 18/05/2024

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu l'avis des domaines du 19 janvier 2024

Vu la CAO du 29 avril 2024 retenant Monsieur ECARD Nicolas pour l'acquisition de l'immeuble cadastré AC21

Vu l'avis du bureau du 22 mai 2024,

Le président expose au conseil qu'une consultation publique sous pli cacheté relative à la cession de la « Maison du Rouleau » située Parcelle AC21 à Paulhaguet a été organisée à partir du 13 mars 2024 et s'est achevée le 15 avril 2024. Dans ce cadre, six propositions ont été déposées à la communauté de communes des rives du Haut-Allier. Réunie le 29 avril 2024, la commission d'appel d'offre propose de retenir Monsieur ECARD Nicolas demeurant 4 rue du Général Pissis à 43230 Paulhaguet pour la somme de 19 000€ hors frais de notaire dans le but d'installer une micro-entreprise de nettoyage de voitures.

Conformément à la consultation, la communauté de communes des Rives du Haut-Allier n'acceptera la substitution d'acquéreur que si le candidat initialement retenu conserve financièrement et juridiquement le plein contrôle de l'acquéreur substitué.

Dans le cas où des conditions suspensives du compromis de vente (obtention d'un prêt...) seraient avérées et par conséquent, que la signature de l'acte authentique de vente n'aurait pas lieu avec le candidat sélectionné, le candidat arrivant en deuxième position sera retenu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **De retenir** Monsieur ECARD Nicolas demeurant 4 rue du Général Pissis à 43230 Paulhaguet pour l'acquisition du bâtiment de la parcelle AC 21 dite « Maison du Rouleau » pour la somme de 19 000€ hors frais de notaire
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Cette délibération a été adoptée à 74 pour.

2024-05-13 : Attributions de subventions dans le domaine Culture Sport loisir et tourisme (session 1)**Rapporteur : M. Jacky DELIVERT**

Vu les propositions de la commission Communication Culture-Loisirs-Sports Tourisme des 15/03, 05/04, 19/05, 26/04 et 17/05/2024,

Vu les propositions du bureau en date du 22 mai 2024,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes pour une première tranche d'attributions.

La commission s'est réunie 5 fois et a reçu les organisations demandant une somme supérieure à 1 000€ ainsi que les nouvelles organisations et a proposé d'attribuer un montant (aide à l'activité ou à la manifestation) validé par le bureau, dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP :

Associations ou organisations : 36	Montant de la subvention en euros pour 2024
CULTURE	
Aide manifestation	
Festival en Gévaudan (17 ^e édition au marché couvert de Sauques + marché artisanal)	8 000
Six cordes au fil de l'Allier (festival de guitare de Chanteuges 5 jours + médiation ALSH, EHPAD)	3 000
Harmonie de Paulhaguet (organisation concert phare avec gros plateau technique)	2000
Les Herbes Folles (itinérance vélo sur via Allier concerts musique méditerranéenne à Chilhac, Langeac, Chanteuges + ateliers structures personnes âgées)	1 320
Collectif le Mange-Minutes (tournée musique traditionnelle et irlandaise à Siaugues-Sainte-Marie, Charraix, Sauques, Chilhac)	1000
Un écran des étoiles (festival ciné plein air à Ally, Siaugues-Ste-Marie et Chavanac-Lafayette)	1 000
Les Jeunes de Ganillon (animations ouverture festival en Gévaudan à Pébrac)	1 000
Le Tube (accueil de 15 artistes en résidence à Chilhac 2 semaines ateliers et spectacles « Les égarnements »)	1000
Collectif Chapeau Claque (festival le chant du Dragon à St Privat-du-Dragon avec accueil groupe serbe)	1 000
Symphonique de proximité (concert en extérieur 37 musiciens et 1 pianiste international à Langeac)	1 000
Tisseurs de mots (festalet d'ateliers d'écriture à Chilhac sur 4 1/2 journées)	1 000
Amiplume (1 ^{er} festival des arts à Lavoûte-Chilhac avec 50 auteurs et créateurs)	800
La Soupe (nouvelle asso médiathèque et organisation 24h du Geek jeux vidéo, expo, ateliers à St Pal-de-Senouire)	500
Inspiration patrimoine (4 semaines d'accueil d'artistes dans la vallée de la Cronic pour expos temporaires à Aubazat, Chastel, Cronic, Arlet)	500
Club géologie du val d'Allier (expo minéralogie inédite au Prieuré à Lavoûte-Chilhac)	500
Aide activité	
Les Pieds à terre (3 projets impliquant jeunes : 10 ans asso, création jeu de société sur environnement, Kamishibai (petit théâtre) auprès scolaires)	2 000

043-200073-1-2024-07-01-DE Reçu le 18/05/2024	AR. Préfecture Lavoûte-Chilhac Musicien (pratique collective chorale / orchestre / théâtre à Chanteuges, Chilhac, Paulhaguet, Saugues)	Parpa fact Allier animations, expos, goûters-découverte Maison des oiseaux et de la nature à Lavoûte-Chilhac	1 500
			1 200

Associations ou organisations :	Montant de la subvention en euros pour 2024
SPORT	
Aide manifestation	
Moto-club Haut-Allier (finale championnat de France enduro 9 communes, 1 semaine accueil 400 pilotes à Langeac et communes environnantes)	6 000
Cavaliers du Gévaudan (raid multisports en équipe vélo, course, équitation à Saugues)	1 000
Altitude Tour (course vélo féminine FFC 2 étapes en Haute-Loire, 2 cols /vallée Allier)	1 000
VSB (Trophée des Grimpeurs 2 épreuves à Prades et à Lavoûte-Chilhac)	500
La Gévaudane (course pédestre à Saugues)	500
La Foulée langeadoise (course pédestre à Langeac)	500
Aide activité	
GL2S (entente éducative et sportive foot à Langeac-Siaugues-Saugues /classe foot/ 2 salariés/3 apprentis)	7 500
Hand Langeac (projet éducatif et soutien option hand collège + 20 déplacements/1 salarié dans les écoles)	7 500
Rugby club Langeac (entente Langeac-Mazeyrat-Saugues + 50 ans club + déplacements hors entente Brioude/1 contrat apprentissage)	4 000
Judo-club Saugues (soutien formation encadrant 150h Lyon)	1 500
Pleine nature Haut-Allier (aide activité gym santé seniors à Pinols, Saugues, Langeac)	800
Qwan ki do (stage découverte pour les jeunes et rencontre self-défense)	550
AUTRES LOISIRS FOIRES FETES NATURE TOURISME	
Aide manifestation	
Jardins fruités (6è fête des plantes à Chavaniac-Lafayette)	2 500
Comité des fêtes de Mazeyrat d'Allier (aide exceptionnelle organisation 40 ans)	1 200
Thoras culture avenir patrimoine (organisation grande foire traditionnelle 24 août)	800
Haute-Loire bio (organisation 20è foire bio à Langeac)	800
Senois (animation Kfé-Cirk à St Austremoine et organisation festival à Chilhac)	500
Aide activité	
Les Brindilleuses (redynamisation patrimoine vannerie, formation + création spectacle sur la nature en lien avec CEN)	1 200
TOTAL	66 670

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les demandes de subvention telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- **DELIBERE** pour attribuer les subventions telles que présentées,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Monsieur Mathieu FLANDIN ne prend pas part au vote.

Cette délibération a été votée à 70 pour, 2 abstentions (MM. David CHANTEMESSE et Robert BESSE) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Sandrine ROUX et M. Mathieu FLANDIN (pouvoir donné à Mme Annie BOULARAND).

2024-05-14 : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme communautaire

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu les articles L.2221-11 et suivants et R.2221-63 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L133-1 et suivants du Code du tourisme,

Vu la compétence obligatoire relative aux actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 sur la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,

Vu la délibération N°2024-03-04 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 portant **la création et la mise en œuvre opérationnelle d'un Office de tourisme sous forme d'une régie à la seule autonomie financière,**

Vu l'examen des commissions tourisme des 26 avril et 17 mai 2024 et l'avis du Bureau communautaire du 22 mai 2024.

Monsieur le Président rappelle que

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE

Reçu le 18/10/2024

ladite région est administrée sous l'autorité du Président de la Communauté de communes et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur.

Le Conseil d'exploitation est composé, conformément aux statuts de l'Office de tourisme des gorges du Haut-Allier, de 13 membres répartis en deux collèges désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de communes :

- Un premier collège composé de 6 représentants titulaires et, en cas d'absence, de 6 représentants suppléants choisis parmi les catégories suivantes : professionnels des campings, restaurants, hôtels, équipements touristiques, hébergeurs, associations, institutionnels du tourisme exerçant dans le périmètre de la Communauté de communes.
- Un second collège composé de 7 conseillers communautaires titulaires n'ayant aucune activité personnelle ou familiale dans le domaine touristique (propriétaires de gîtes, hôteliers...).

Le Président rappelle que la commission 2CLST (Communication Culture Loisirs Sport Tourisme) et le bureau proposent 6 représentants pour le premier collège et 6 représentants pour le second collège. Le Président ajoute qu'un poste de membre du second collège est disponible pour une/un conseiller(e) communautaire et demande si des candidats veulent postuler.

MM. Christophe BRUGEROLLE et Franck NOEL-BARON proposent successivement leur candidature.

Le Président invite l'assemblée à voter pour chaque candidat :

- M. BRUGEROLLE Christophe obtient : 45 POUR, 4 CONTRE et 17 ABSTENTIONS
- M. NOEL-BARON Franck obtient : 33 POUR, 4 CONTRE et 33 ABSTENTIONS

Le Président propose de retenir M. BRUGEROLLE Christophe pour le poste de 7ème conseiller du second collège du conseil d'exploitation de l'OT.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- **DESIGNE en tant que membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme des gorges du Haut-Allier**
 - **Les professionnels de l'activité touristique suivants :**

	Civilité	Prénom	Nom	Poste	Structure
1.	Monsieur	Bruno	DEPALLE	Représentant des activités touristiques	Espace musée Lainerie du Gévaudan à Saugues
2.	Monsieur	Cyril	MOUCHET	Représentant des villages de vacances et hébergements collectifs	Sports Vacances en Margeride à Saugues
3.	Monsieur	Alain	BORDE	Représentant de la restauration	Une table en Gévaudan-La Terrasse à Saugues
4.	Monsieur	Christian	POULET	Représentant des structures muséographiques	Association Domeyrat Réinventé à Domeyrat
5.	Monsieur	Hervé	PICHON	Représentant du groupement des professionnels des sports d'eaux vives et des activités de pleine nature	Tonic Aventure à Langeac
6.	Monsieur	Pierre	DUPLAT	Représentant des hébergements locatifs	Chambres d'hôtes Les Hauts de Bellevue à Langeac
7.	Madame	Céline	LASBUGUES	Représentante des commerçants et entreprises	Organisation d'événementiels bien-être à Langeac
8.	Madame	Delphine	REGNIER	Représentante des hébergements meublés labellisés	Gîte Retour aux sources à Cronce
9.	Monsieur	Emmanuel	COMBES	Représentant des activités touristiques	Les Mob à Manu à Lavoûte-Chilhac
10.	Monsieur	Sébastien	COMBES	Représentant de la restauration	Le Prieuré à Lavoûte-Chilhac
11.	Monsieur	Philippe	GAUTHIER	Représentant de l'agritourisme chambre hôtes	Relais de la Garde à Siaugues-Sainte-Marie
12.	Monsieur	Julien	VIZADE	Représentant des activités touristiques et aire naturelle camping	Association culturelle et sociale de Chanteuges

- **Les conseillers communautaires suivants :**

	Civilité	Prénom	Nom	Poste	Qualité
	Monsieur	Gérard	GOUDARD	Représentant accueil OT Langeac	Conseiller communautaire Adjoint au maire de Langeac
	Monsieur	Gaston	CHACORNAC	Représentant accueil OT Saugues	Conseiller communautaire, Adjoint au maire de Saugues

AR Prefecture				
Monsieur	Christian	DAUPHIN	Représentant accueil OT Lavoûte-Chilhac	Conseiller communautaire, Maire de Lavoûte-Chilhac
043-200073393-202410-2024_07_01-DE				
Reçu le 18/10/2024	Madame	Magalie	MISSONNIER	Représentante point info OT Paulhaguet
	Monsieur	Gilles	RUAT	Représentant point info OT Siaugues-Sainte-Marie
	Madame	Florence	BELLUT	Représentante commission tourisme
	Monsieur	Christophe	BRUGEROLLE	Membre élu
				Conseiller communautaire, Maire de Domeyrat

La délibération a été adoptée à 64 pour, 4 contre, 1 abstention et 5 n'ont pas pris part au vote

2024-05-15 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et/ou de gaz naturel piloté par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43)

Rapporteur : M. Gérard BELIN

Vu le Code de l'Énergie,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur Le Président, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier au groupement de commandes précité.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer de la convention constitutive pour le compte de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier.
- **PREND ACTE** des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier.
- **PREND ACTE** des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, et ce sans distinction de procédures.
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier.

Cette délibération a été votée à 66 pour, 3 abstentions (Mme Nathalie BOUDOUL et MM. Patrick FLINOIS et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 5 n'ont pas pris part au vote (Mme Annie BOULARAND et son pouvoir M. Mathieu FLANDIN et Mme Caroline SAHUC et MM. Jacky DELIVERT et Franck VIZADE).

2024-05-16 : Validation de la convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération du Puy

043-20007
Reçu le 10/10/2024

en Velay (CAPEV) pour l'année 2024

Rapporteur : M. Claude GINHAC

Vu la compétence communautaire dans le domaine des déchets,

Vu les arrêtés préfectoraux à venir de la dissolution du SICTOM des Monts du Forez,

Vu la délibération adoptée par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay relative à la validation de la dissolution du SICTOM des Monts du Forez,

Vu les avis favorables des commissions Administration-RH-finances et Technique du 19 septembre 2023,

Vu la délibération 2023-04-04 du 5 octobre 2023 relative au même objet,

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes des rives du Haut Allier a délégué la compétence de collecte des déchets au SICTOM des Monts du Forez pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE, SAINT-PREJET-ARMANDON, VARENNES-SAINT-HONORAT et SAINT-PAL-DE-SENOUIRE.

Or, le SICTOM des Monts du Forez est dissous au 31 décembre 2023. Afin d'assurer une continuité de service pour l'année 2024 sur ces communes et en accord avec la CAPEV, il conviendrait de confier en prestation de service la collecte à la CAPEV pour un montant de 108 877.21 € au lieu de 102 090 € (base du montant 2023).

Une délibération a été prise en fin d'année pour fixer le montant de la redevance des ordures ménagères 2024 par foyer.

La convention passée entre les deux entités définit les modalités d'application de cette prestation. Elle est conclue pour une période de 1 an du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Karine CROS demande pourquoi ces communes n'adhèrent pas au SICTOM Issoire Brioude. Il a été convenu de renouveler la convention avec l'agglomération en attendant la dissolution du SICTOM des Monts du Forez.

Aujourd'hui la commission technique travaille avec le SICTOM Issoire Brioude pour la reprise de ces 8 communes en convention de prestations pour la collecte par le SICTOM Issoire Brioude d'une part et d'autre part pour éventuellement collecter en régie communautaire les communes du plateau de Pinols pour compenser les tonnages du traitement des Ordures Ménagères qui vont à ALTRIUM en convention de prestation avec le SICTOM Issoire Brioude.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération 2023-04-04 du 5 octobre 2023,
- **ADOpte** la convention avec la CAPEV,
- **AUTORISE** le président à la signer et à la mettre en œuvre

La délibération a été votée à 64 pour, 10 abstentions (Mmes Agnès JEAN et Laurence CUBIZOLLES et MM. Michel BECKERT, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Hervé ROMAGON, Serge ROCHER, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES).

2024-05-17 : Aquadôme : Validation d'un avenant pour le centre aqualudique à Langeac

Rapporteur : M. Gérard BELIN

Vu la délibération 2015-01-20 du 27 février 2015 relative à l'inscription du centre aqualudique au contrat auvergne+,

Vu la délibération 2015-05-09 du 3 juillet 2015 relative au plan de financement du centre aqualudique,

Vu la compétence communautaire construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu le compte rendu de la commission urbanisme et aménagement du 14 mars 2017 relatif au travail engagé sur la piscine par l'ancienne communauté de communes du Langeadois,

Vu la présentation par le cabinet Octant sur des scénarii d'espace aquatiques lors du conseil communautaire du 10 novembre 2017 à Chilhac,

Vu la présentation de tableaux comparatifs d'investissements et de fonctionnements d'espaces aqualudiques lors du comité des maires du 28 mars 2018 à Saugues,

Vu l'avis du comité des maires sur la rénovation de la piscine tournesol lors du comité des maires du 16 mai 2018 à Langeac,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement sur la réhabilitation de la piscine tournesol du 5 juin 2018,

Vu l'avis du comité des maires sur le financement du déficit de fonctionnement du futur espace aqualudique du 17 octobre 2018 à Paulhaguet,

Vu la délibération n° 2018-7-31 du 10 juillet 2018 relative au lancement et engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de centre aqualudique,

Vu la délibération n° 2018-11-50 du 27 novembre 2018 relative à l'autorisation du lancement d'une maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en espace aqualudique à Langeac,

Vu la délibération n° 2019-01-10 du 12 mars 2019 relative à la validation du plan de financement du Centre aqualudique à Langeac,

Vu la délibération n° 2019-03-18 du 4 juin 2019 relative au lancement d'une nouvelle procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en centre aqualudique dans le cas d'une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de centre aqualudique en cours,

Vu la délibération n° 2019-04-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix d'une nouvelle maîtrise d'œuvre pour le projet de centre aqualudique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres le 5 septembre 2019,

Vu la délibération n° 2019-05-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix du prestataire pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) pour le projet du centre aqualudique à Langeac.

AP Prefecture

043-200073393-20241010-2024-07-OT-DE
Reçu le 18/10/2024

Vu la délibération n° 2019-06-19 du 22 novembre 2019 relative à la validation de l'APS et du plan de financement du projet du centre aqua ludique à Langeac
Vu la délibération n° 2019-06-20 du 22 novembre 2019 relative à la cession à la CCRHA de la piscine municipale de Langeac et du terrain nécessaire au projet de centre aqua ludique
Vu la délibération n° 2020-01-53 du 28 janvier 2020 approuvant l'APD du centre aqua ludique
Vu la délibération n° 2020-07-26 du 15 décembre 2020 relative à la demande de DETR 2021 pour le Centre aqua ludique
Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 12 juillet 2021
Vu la délibération n° 2021-05-05 du 20 juillet 2021 relative à l'attribution partielle du marché de travaux du Centre aqua ludique : L'AQUADOME
Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2021,
Vu la délibération N°2021-06-13 du 12 octobre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux du Centre aqua ludique : L'AQUADOME
Vu la délibération N°2021-07-32 du 16 décembre 2021 relative à la demande de fonds Leader sur équipements Sauna, Hammam et toboggan du Centre aqua ludique : L'AQUADOME
Vu la délibération N°2022-04-16 du 30 juin 2022 relative à la demande de validation des avenants 1 aux travaux et affermissement des options
Vu la délibération N°2022-06-21 du 15 décembre 2022 relative à la validation des avenants 1, 2 et 3 aux travaux et affermissement des options pour le centre aqua ludique à Langeac
Vu la délibération N°2022-06-22 du 15 décembre 2022 relative à la signature d'une convention d'imprévision sur le contrat de travaux du lot 3 : gros œuvre concernant le marché de travaux du centre aqua ludique à Langeac
Vu la délibération N° 2022-06-18 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de chef de bassin de l'Aquadôme à temps complet
Vu la délibération N° 2022-06-19 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de technicien de l'Aquadôme à temps complet
Vu la délibération N° 2023-02-18 du 5 avril 2023 relative à la demande de subvention Région - Centre aqua ludique
Vu le choix de la commission d'appel d'offres le 5 avril 2023
Vu la délibération N° 2023-02-25 du 5 avril 2023 relative à l'attribution du lot 13,
Vu la délibération N° 2023-02-26 du 5 avril 2023 relative à la validation des avenants,
Vu le choix de la commission d'appel offres du 5 octobre 2023
Vu la délibération N°2023-04-31 du 5 octobre 2023 relative à la validation des avenants,
Vu le choix de la commission d'appel offres du 4 décembre 2023 sur les avenants
Vu la délibération N°2023-05-25 du 11 décembre 2023 relative à la validation des avenants,
Vu le choix de la commission d'appel offres du 14 février 2024 sur les avenants et les marchés complémentaires
Vu la délibération N°2024-02-32 du 28 février 2024 relative à la validation des avenants,
Vu la délibération N°2024-03-08 du 27 mars 2024 relative à l'acquisition du terrain communal mitoyen à l'aquadôme à Langeac,

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier a engagé le marché de travaux du centre aqua ludique à Langeac le 12 octobre 2021 pour un montant de travaux avec options et variantes **de 5 887 706 € HT**. Il conviendrait aujourd'hui de corriger l'avenant 2 au lot 21 VRD relatif au béton brossé et béton désactivé et l'avenant 4 au lot 15 carrelage relatif à la création de siphons supplémentaires modifiant le montant total des travaux à **5 809 963 € HT**.

	Entreprises retenues	BASE HT €	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	AVENANT 4	AVENANT 5	AVENANT 6	OPTION 1 : TOBOGGAN	OPTION 2 : SAUNA/HAM HAM	OPTION 3 : SAUNA/HAM HAM	OPTION 3 : DECHLORAM. UV	OPTION 7 : PLANCH BOIS/BAFFLE & ACOUSTIQUE	OPTION 7 : PLANCH BOIS	OPTION 8 : ALARME	OPTION 10 : ECLAIRAGE BASSIN	Option Equip. vestibes	
LOT 01	DESAMIANTEGE	STOP AMIANTE 30	77 618,54															
LOT 02	CIRAGE DEBOL.	LES ATELIERS DE LA BRUYERE 43	13 852,09	+ 394,40														
LOT 03	GROS SERRISSE	VAHNE AUVERGNE 41	295 691,00	-20 213,13	2 676,19	2 703,38	-3 894,70	-22 293,29	-4 343,98									
LOT 04	FACADES	IF43	69 309,80	3 790,00	2 654,00	2 183,00												
LOT 05	DEPOSE COUV.	LES ATELIERS DE LA BRUYERE 43	21 985,15															
LOT 06	SYST. DE MARCHIS.	BAUDINCHATELAINELUF 43	166 634,00	60 496,50	38 120,04	12 992,00	102 864,00	7 998,00	-3 124,86	75 348,62								
LOT 07	SYST. MET. COUV.	BAUDINCHATELAINELUF 43	728 626,79															
LOT 08	ETANCHITE	EGO 43	78 254,10	8 278,60	-7 781,16													
LOT 09	MET. ALL.	SANTHER 43	310 207,00	-190 263,29	-16 167,77	32 875,26				7 067,26								
LOT 10	VERSERIE	BAUDINCHATELAINELUF 43	157 879,00															
LOT 11	METAL. SERRUR.	ATELIER DE METALLERIE DE L'ARZON 43	139 357,13	-206,80	-254,00	8 307,00	-8 338,00											
LOT 12	BEN INT. BOIS	VAL ENTRE 43	61 654,00	-3 318,80	26 844,50	-11 782,19												
LOT 13	PLATE PLAFOND	PERETTI 43	51 073,79	-3 696,68														
LOT 14	PEINTURE	PERETTI 43	30 878,87	-2 892,43														
LOT 15	CARREL. PAVESSE	BRUNEL JAMETES 15	267 141,22	16 498,00	2 444,00	2 946,00	1 230,00											
LOT 16	BASSIN BOIS	SC. INOXED 48	680 115,00	8 277,83	-2 456,00											16 700,00		
LOT 17	CHAUFF. VENTIL.	SIEMAC 41	318 234,44	-9 116,69						2 918,95	608,00							
LOT 18	PLUMBERIE SMET.	CHOPIN 43	61 400,30	2 202,30	1 484,00						2 654,00							
LOT 19	TRAITEMENT EAU	SCOPHYDRO 32	220 076,30	10 263,47	3 859,00					9 420,00							2 148,31	
LOT 20	ELECTRICITE	CHOPY 43	171 131,00	11 638,00	26 458,00	65 983,00				3 143,00								
LOT 21	VRD	SARL DELORME TRAVAUX/IN JARDINATURE 43	293 192,24	7 622,00	-9 779,00					-4 477,00	9 584,00							
LOT 22	MOBL. BEMP. VEST.	NAVIC 74	139 009,00	-4 280,00	3 474,00													
LOT 23	TOBOGGAN	SCOPHYDRO 32	166 682,00	-3 162,80	2 880,00	-8 981,00												
LOT 24	SAUNA MASSAGE	SCOPHYDRO 32	76 654,90	24 444,90	8 064,90													
LOT 25	DECHLORAMINATEUR	SCOPHYDRO 32	23 418,00	214,00								3 728,00						
LOT 26	RADIATEURS	SIEMAC 41	25 600,00															
MARCHE COMPLEMENTAIRE	ELECTRICITE	CHOPY 43	60 210,00															
MARCHE COMPLEMENTAIRE LOT 21	BETON DESACTIVE	GOTIP 43	43 000,00															
MARCHE COMPLEMENTAIRE LOT 24	TERRASSEMENT. Murs. Décastré V4	ALBAIN TRAVAUX/IN 43	15 118,00															
MARCHE COMPLEMENTAIRE LOT 118	SERRURERIE	ATELIER LANGEAUDS	9 476,00															
	TOTAL HT €		8 289 163,80	-13 845,00	111 807,84	58 963,81	102 029,70	-4 864,29	-7 467,85	83 884,10	163 051,66	9 354,00	2 724,00	54 630,84	-84 630,94	5 632,00	18 700,00	2 369,50
	TOTAL HT AVENANT + OPTIONS RETENUS		8 289 163,80															
	TVA 20%		1 657 827,60															

L'avenant 2 aux travaux concerne le lot :

Lot 21-VRD : béton désactivé et brosse - 41 151,32 € HT au lieu de - 45 258,32 € HT car bordures réalisées, caniveaux PMR ajoutés
Nouvelle répartition JARDINATURE - 25 431,32 € HT et DELORME - 15 720 € HT

L'avenant 4 aux travaux concerne le lot :

Lot 15 carrelage : + 2 625 € HT fourniture et pose de caniveau zone déchaussage et zone pédiluve création de siphons

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la correction du montant de l'avenant 2 du lot VRD et l'avenant 4 au lot 15,
- **VALIDE** la nouvelle répartition entre les entreprises JARDINATURE et DELORME
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

Cette délibération a été votée à 64 pour, 3 abstentions (Mmes Karine CROS, Pascale NOEL et Laurence CUBIZOLLES) et 7 n'ont pas pris part au vote (Mmes Nathalie BOUDOUL et Magalie MISSONNIER MM. Hervé ROMAGON, Joël PLANTIN, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTRAD et Jean-Marc CUBIZOLLES).

Le Président informe que l'inauguration de l'Aquadôme aura lieu le 13 juillet à 14h. La fréquentation se situe à 150 personnes par jour depuis son ouverture. Le prévisionnel a été basé sur 45 000 entrées/an.

Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre,
 Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-09 relative à la validation du plan de financement et demande de subvention auprès de la Région,
 Vu la délibération du 22 novembre 2019 N°2019-01-09 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises,
 Vu la délibération du 3 novembre 2020 N° 2020.06.08 relative à la demande de subvention de DSIL 2021,
 Vu la délibération du 12 avril 2021 N°2021-03-22 relative à la demande de subvention DGD,
 Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 19 mai 2021,
 Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 23 juin 2021,
 Vu la délibération du 30 juin 2021 N° 2021-04-23 relative à l'attribution du marché de travaux pour la création de la Maison communautaire et culturelle de proximité à Saugues.
 Vu la délibération du 24 mai 2022 N° 2022-03-16 relative à la demande de cofinancement LEADER pour une étude d'aménagement d'une médiathèque dans la Maison communautaire culturelle de services publics à Saugues,
 Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 octobre 2023
 Vu la délibération du 5 octobre 2023 N° 2023-04-28 relative aux avenants et marchés complémentaires
 Vu la délibération du 28 février 2024 N° 2023-04-35 relative à un avenant

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier que la réception des travaux de la maison communautaire culturelle de proximité à Saugues est en cours et que l'intégration des lieux est prévue le 27 mai 2024.

Rappel de l'opération : Il s'agit de réhabiliter le bâtiment de l'ancien Hôtel de France situé rue des fossés à Saugues sur 3 niveaux de 170 m2 environ chacun afin d'y installer :

- des services communautaires sur 40% de la surface soit environ 204 m²
- une bibliothèque municipale sur 60% de la surface soit environ 306 m²

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Fargette du Puy-en-Velay.

Le marché de travaux a été attribué le 30 juin 2021 sans les travaux du second œuvre du R+2. Aujourd'hui, il conviendrait d'attribuer l'avenant au marché des travaux de base.

Le plan de financement adopté en 2020 prévoyait 80 % de subventions sur un montant de travaux global de **1 063 547 € HT**. Aujourd'hui, ces subventions sont toutes notifiées.

Le nouveau marché de travaux se décompose comme suit :

Lot n°	Objet	Entreprises	Marché de base + Options retenues 30.08.21	Avenant 1	Avenant 2	Marchés complémentaires aménagement R+2	Marchés complémentaires options R+2	Avenant 1	Total Marché de travaux avec maîtrise d'œuvre
Lot n°	Objet	Entreprises	Montant en euros HT	Montant en euros HT	Montant en euros HT	Montant en euros HT	Montant en euros HT	Montant en euros HT	
Lot 1	Démantèlement	Amiante Ingénierie (43)	7 307,00 €						7 307,00 €
Lot 2	Démolition	Les Ateliers de la Bruyère (43)	96 851,20 €						96 851,20 €
Lot 3	Maconnerie	Ancette (43)	208 025,64 €	11 260,64 €		40 102,00 €			259 388,28 €
Lot 4	Charpente Couverture	MCPY Pontier (43)	46 385,80 €	1 331,30 €					47 717,20 €
Lot 5	Facades	Facade plus 48	35 975,00 €						35 975,00 €
Lot 6	Serrurerie	Atelier Chaudronnerie du cantal (15)	94 864,00 €	8 428,00 €	-1 352,00 €				101 940,00 €
Lot 7	Menuiseries extérieures	Parrin (43)	48 559,30 €						48 559,30 €
Lot 8	Platerie Peinture	Bati Deco (43)	85 000,00 €	-1 100,40 €	1 732,85 €	15 655,60 €	6 120,00 €	-4 148,80 €	103 461,25 €
Lot 8	Menuiseries Intérieures	MCPY Pontier (43)	35 080,00 €			20 734,40 €			55 814,40 €
Lot 10	Sols	Sols et Plus (43)	52 541,40 €	4 037,70 €					56 579,10 €
Lot 11	Ascenseur	Auvergne Ascenseur (43)	18 600,00 €						18 600,00 €
Lot 12	Electricité	Elec Jean (43)	28 155,80 €	1 035,60 €		18 298,00 €			47 489,40 €
Lot 13	Plomberie	Gignac (43)	68 838,40 €	4 075,40 €		18 928,50 €			90 842,30 €
		Total marché	824 883,84 €	28 088,14 €	380,85 €	194 616,50 €	6 120,00 €	-4 148,80 €	971 335,33 €
		Maîtrise d'œuvre 8,15 %	48 800,00 €	10 200,00 €	2 228,10 €		10 481,62 €		79 817,72 €
		Total marché	873 683,84 €	47 288,14 €	2 808,95 €	125 410,12 €	6 120,00 €	-4 148,80 €	1 051 153,05 €

Les travaux relatifs à l'avenant 2 du marché de base concernent :

- Avenant 1 et 2 cumulés = 632,45 € HT correspond au plus-value modification plafond

Les travaux relatifs à l'avenant 1 du marché complémentaire concernent

- Les baffles acoustiques n'ont pas été retenues moins 6 120 € HT et aménagement pour l'encastrement cuisine au deuxième niveau plus 1 973,20 € HT

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** de valider l'avenant 1 et 2 du lot 8,
- **ACCEPTE** de valider avec la maîtrise d'œuvre l'avenant 2 et les honoraires pour le marché complémentaire,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant et les ordres de service et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux

Cette délibération a été votée à 71 pour et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Hervé ROMAGON, Gilles RUAT et Jean-Marc CUBIZOLLES).

2024-05-19 : Étude eau et assainissement : choix de 3 scénarios

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu la loi NOTRe relative au transfert obligatoire de la compétence Eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026

Vu la délibération N°2022-06-23 du 15 décembre 2022 relative au lancement d'une étude préalable au transfert de compétence Eau et Assainissement,

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07-01-DE
Reçu le 19/10/2024

Vu la délibération N°2023-03-18 du 19 juin 2023 relative à l'attribution du marché de prestations intellectuelles de l'étude préalable au transfert de compétence Eau et Assainissement,
Vu la délibération N°2023-03-19 du 19 juin 2023 relative à la validation du plan de financement de l'étude préalable au transfert de compétence Eau et Assainissement.

Vu la présentation des scénarii d'exercice de la compétence d'eau et assainissement par le prestataire KPMG du 27 mars 2024,
Vu la conférence des maires du 13 mai 2024 relative à l'état des lieux de l'exercice des compétences eau et assainissement sur le territoire de la CCRHA et à la présentation du scénario transitoire,
Vu l'avis du bureau du 22 mai 2024

Le Président rappelle que le prestataire KPMG est mandaté pour réaliser une étude approfondie sur 3 scénarios relatifs à l'exercice de la compétence eau et assainissement. Lors du dernier conseil du 27 mars 2024, le bureau d'études a présenté 10 scénarios avec 3 portages différents. Il conviendrait aujourd'hui de choisir 3 scénarios. Afin d'optimiser la commande c'est-à-dire de faire travailler KPMG sur 3 portages différents de la compétence eau et assainissement, le bureau propose de choisir un scénario par portage.

Bloc 1 : Portage CCRHA

Scénario 1.1 – Régie intercommunale		
Pour	Contre	Abstention
18	23	19

Scénario 1.2 – CCRHA + DSP au SGEB		
Pour	Contre	Abstention
11	33	17

Scénario 1.3 – CCRHA + Société Publique Locale		
Pour	Contre	Abstention
27	21	16

Scénario 1.4 – DSP totale au SGEB		
Pour	Contre	Abstention
2	38	14

Bloc 2 : Portage CCRHA et SGEB unifié

Scénario 2.1 – CCRHA et SGEB « unifié »		
Pour	Contre	Abstention
41	17	11

Bloc 3 : Syndicat(s)

Scénario 3.1 – Syndicat unique		
Pour	Contre	Abstention
2	43	12

Scénario 3.2 – SGEB « unifié » et étendu		
Pour	Contre	Abstention
6	41	12

Scénario 3.3 – SGEB « unifié » + 1 syndicat		
Pour	Contre	Abstention
6	32	21

Scénario 3.4 – SGEB « unifié » + 2 syndicats		
Pour	Contre	Abstention
62	7	1

Scénario 3.5 – SGEB « unifié » + 2 syndicats + communes isolées		
Pour	Contre	Abstention
20	27	13

Monsieur Gilles RUAT demande la durée du régime transitoire. Le Président indique que le Préfet doit accepter cette démarche. Il faut expliquer nos difficultés sur notre territoire. Il faut aller vers un scénario de transition avec une échéance acceptable. Et en termes d'investissement demande M. Gilles RUAT ? Lorsque le transfert sera acté, l'actif et le passif vont être repris par la CCRHA. Comme il n'y aura pas de recettes, il faudra s'appuyer sur un plan de financement. Pendant le régime transitoire, on va procéder avec des attributions de compensation le temps de voter le scénario cible.

AR Prefecture

Après délibération et vote scénario par scénario, le Conseil Communautaire :

043-200073193-20241010-2024_07_01-DF VALIDE le choix des scénarios 1.3, 2.1 et 3.4

Reçu le 18/10/2024

- **CHARGE** le bureau d'études de travailler sur ces 3 scénarios
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier
- **VALIDE** l'adoption d'une phase transitoire avant d'atteindre le scénario cible

2024-05-20 : Attribution du marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues pour 2024-2027**Rapporteur : M. Claude GINHAC**

Vu la compétence collecte, transport et traitement des déchets,

Vu le choix de la CAO et l'avis du bureau du 4 décembre 2023,

Vu l'arrêté de déport n°9-2024,

Vu la délibération 2024-02-29 relative au retrait de la délibération 2023-05-30 du 11 décembre 2023,

Vu la délibération 2024-02-36 relative à l'attribution du marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues pour 2024-2027,

Vu l'arrêté de déport n°29-2024,

Vu le choix de la CAO et l'avis du bureau du 22 mai 2024,

Suite à une irrégularité de la délibération 2024-02-36, il conviendrait de reprendre une délibération avec le même objet en bonne et due forme.

En effet, la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2023 n'avait pas de présidence puisque M. Beaud ne participait pas à cette CAO. C'est pourquoi, un nouvel arrêté de déport a été pris pour nommer exceptionnellement Mme Marie-Christine DELABRE présidente de la CAO car il est impossible pour un membre titulaire élu de cumuler les fonctions de président et de membre de la CAO avec voix délibérative.

La communauté de communes des rives du Haut-Allier gère en régie la collecte des déchets et la gestion de la déchetterie sur le territoire du Pays de Saugues. La CCRHA a un marché de prestations pour la mise à disposition de bennes à la déchetterie de Saugues et transport et traitement de ces déchets.

Une nouvelle consultation a été lancée pour 12 lots le 27 octobre 2023 pour une remise des offres le 24 novembre 2023. 4 prestataires ont répondu. Le choix de la CAO se répartit comme suit :

MISE A DISPOSITION DE BENNES ET TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DE LA DECHETTERIE DE SAUGUES 2024-2027			
LOTS	OBJET	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT EN EUROS HT par tonnes
Lot 1	Mise à disposition de bennes et transport des ordures ménagères de la déchetterie de SAUGUES au site de traitement ALTRIOM situé à Polignac (43)	VACHER POLIGNAC	21,5
Lot 2	Location des bennes, transport et traitement des déchets encombrants (hors éco mobilier)	PIC LANGEAC	245
Lot 3	Location des bennes, transport et traitement des déchets cartons	VACHER POLIGNAC	92,5
Lot 4	Location des bennes, transport et traitement des corps creux et plats	VACHER POLIGNAC	262,42
Lot 5	Location de benne, transport et traitement de la ferraille	PIC LANGEAC	-112
Lot 6	Mise à disposition des contenants, transport et traitement des huiles de vidange		Infructueux
Lot 7	DECHETS MENAGERS SPECIAUX	CHIMIREC MENDE	1125
Lot 8	PNEUS		Infructueux
Lot 9	Traitement du VERRE	VACHER POLIGNAC	50
LOT 10	Broyage, transport et valorisation des déchets de bois non peints et non traités de classe A, type palettes caisses cagettes.	RBM LANGEAC	Loc Broyeur 1800 pour 100 tonnes +15,75 pour évacuation
LOT 10 VARIANTE	Location de benne, Transport et traitement des déchets de bois de classe A	RBM LANGEAC	55
LOT 11	Broyage, transport et valorisation des déchets du bâtiment non dangereux faiblement traités vernis et peints du bâtiment de l'ameublement et de la demolition classe B	RBM LANGEAC	Loc Broyeur 1800 pour 60 tonnes + 55,75 pour évacuation
LOT 11 VARIANTE	LOCATION DE BENNE, transport et valorisation des déchets du bâtiment non dangereux faiblement traités vernis et peints du bâtiment de l'ameublement et de la demolition classe B	RBM LANGEAC	98
Lot 12	Collecte des éco points et des Points d'Apports Volontaires du Pays de Saugues sur périodes occasionnelles.		Infructueux

Sur proposition de la Vice-Présidente, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer les marchés de prestation de services avec les entreprises pré-citées pour les 4 prochaines années,

Cette délibération a été votée à 65 pour, 1 contre (Mme Agnès JEAN), 2 abstentions (M. Franck NOËL-BARON et son pouvoir M. Jean-Pierre BOUET) et 6 n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BELIN et son pouvoir Maurice LAC, Michel BECKERT, Gilles RUAT et son pouvoir Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES).

Vu la compétence de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier en matière Sociale, Santé et de Solidarité Territoriale, selon la délibération n°2018-09-06 relative à la "Définition de l'intérêt communautaire des compétences"

Vu la délibération n°2023-03-21, en date du 19 juin 2023, relative à "l'actualisation des critères d'attribution" ainsi qu'à "l'octroi des subventions dans le champ Social, Santé et Solidarité territoriale pour la première tranche".

Vu les délibérations n°2023-04-33 et n°2023-05-33, relative respectivement aux attributions des subventions sociales par la commission 3S pour la seconde et troisième tranche.

Vu les propositions des commissions "Santé, Social et Solidarité Territoriale" en date du 3 mai 2024,

Vu la proposition du bureau en date du 22 mai 2024,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que plusieurs associations ont demandé une subvention dans le cadre de la commission "Santé, Social et Solidarité Territoriale" (dite 3S).

Trois types de demandes existent :

- Demande d'aide ponctuelle pour une action ou un événement en direction d'un public défini
- Cotisation ou adhésion
- Demande de participation à des frais de fonctionnement ou investissement d'une association ou d'une structure/équipement

Il est proposé aux conseillers communautaires les attributions suivantes :

Association	Objet	Montant de la subvention en euros
Cotisation / adhésion		
Mission Locale	Cotisation annuelle	19 309 €
Banque alimentaire	Cotisation annuelle	100 €
Participation exceptionnelle investissement / fonctionnement		
JSP DU HAUT-ALLIER	Participation formation et commémoration	500 €
ADEPAPE 43 Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance	Aide frais de fonctionnement	300 €
Soutien action / événement		
TOTAL pour cette première tranche 2024 :		20 209 €

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les demandes de subvention telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- **DELIBERE** pour attribuer les subventions telles que présentées,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Cette délibération a été votée à 69 pour, 1 abstention (M. Jean-Michel LACROIX) et 4 n'ont pas pris part au vote (MM. Michel BECKERT, Franck VIZADE, André DORIER et Serge ROCHER).

La séance est levée à 21h05.

Cette délibération a été adoptée à 66 pour, 1 contre (Mme Sandrine ROUX (pouvoir donné à M. Alain GARNIER)), 2 abstentions (MM. Alain GARNIER et Jérôme SAUVANT) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Alain SOULE).

2024-06-02 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2024 de l'Office de Tourisme des Gorges du Haut-Allier

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

INVESTISSEMENT	BP 2024	
	DEPENSES	RECETTES
2158 Installations matériels et outillages techniques	80 000,00 €	
Total des Dépenses	80 000,00 €	
1687 Autres dettes		80 000,00 €

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 10/10/2024

	Total des Recettes		80 000,00 €
	Résultat de l'exercice		
Equilibre du budget		80 000,00 €	80 000,00 €
		BP 2024	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 450,00		
6061 Eau énergie	5 000,00		
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00		
6064 Fournitures administratives	500,00		
611 Prestations de service	200,00		
6132 Locations immobilières	2 500,00		
6161 Assurances multirisques	1 300,00		
6281 Concours divers (cotisations,...)	3 050,00		
	<i>apidae</i>	<i>600,00</i>	
	<i>adn tourisme</i>	<i>300,00</i>	
	<i>pact margeride</i>	<i>1 250,00</i>	
	<i>LabEI VTT</i>	<i>900,00</i>	
6156 Maintenance	3 900,00		
	<i>Copieurs</i>	<i>2 000,00</i>	
	<i>E brochures</i>	<i>250,00</i>	
	<i>Microsoft 365</i>	<i>300,00</i>	
	<i>Koesio</i>	<i>100,00</i>	
	<i>HOTENTOC logiciel mise à jour auto</i>	<i>200,00</i>	
	<i>Tboles numériques</i>	<i>900,00</i>	
	<i>Site web</i>	<i>150,00</i>	
6238 Divers	6 000,00		
6262 Frais de télécommunications	2 500,00		
	012 CHARGES DE PERSONNEL	25 000,00	
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	25 000,00		
	Total des Dépenses	50 450,00 €	
7741 Subvention exceptionnelle de la collectivité de rattachement			50 450,00
	Total des Recettes		50 450,00 €
	Résultat de l'exercice		
Equilibre du budget		50 450,00	50 450,00

Cette délibération a été votée à 64 pour, 1 contre (M. Jérôme SAUVANT) et 5 abstentions (MM. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL et Hervé ROMAGON, Mme Gisèle RASPAIL (La Besseyre-Saint-Mary) et son pouvoir Mme Jessica COUDERT).

2024-06-03 : Versement d'une subvention exceptionnelle du budget général vers le budget annexe de l'Office de Tourisme des Gorges du Haut-Allier

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Le Président explique qu'afin de permettre l'équilibre de fonctionnement du budget annexe 2024 de l'office de tourisme des Gorges du Haut-Allier, il convient de prévoir une subvention exceptionnelle du budget général. Le versement de cette subvention sera imputé tel que suit :

- Budget annexe : recettes au chapitre 77, article 7741 d'un montant de 50 450 €
- Budget général : dépenses au chapitre 65 article 65736221 d'un montant de 50 450 €

En effet, l'absence de recettes de fonctionnement sur l'exercice 2024, et notamment l'encaissement de la taxe de séjour 2024, ne permet pas l'équilibre du budget annexe pour l'année. Aussi, à titre exceptionnel, le président propose le versement de cette subvention du budget général.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 450 € du budget général vers le budget annexe de l'office de Tourisme des Gorges du Haut-Allier.

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
 Reçu le 18/10/2024

Cette délibération a été adoptée par 66 pour (M. Jérôme SAUVANT) et 3 abstentions (M. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Nathalie BOUDDUL et M. Hervé ROMAGON)

2024-06-04 : Décision modificative n°2 du Budget Général

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
011	611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	5 504 929,66 €	-216 450,00 €	5 288 479,66 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	2 809 000,00 €	191 000,00 €	3 000 000,00 €
	64118	PERSONNEL TITULAIRE AUTRES INDEMNITES	110 000,00 €	10 000,00 €	120 000,00 €
	64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUNERATIONS	590 000,00 €	160 000,00 €	750 000,00 €
	64132	PERSONNEL NON TITULAIRE SFT	7 000,00 €	1 000,00 €	8 000,00 €
	64136	PERSONNEL NON TITULAIRE INDEMNITE POUR PERTE D'EMPLOI	12 000,00 €	- 12 000,00 €	0,00 €
	64138	PERSONNEL NON TITULAIRES PRIMES /AUTRES INDEM	40 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
	64168	AUTRES EMPLOIS AIDES	530 000,00 €	10 000,00 €	540 000,00 €
	6451	COTISATIONS URSSAF	325 000,00 €	25 000,00 €	350 000,00 €
	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	240 000,00 €	5 000,00 €	245 000,00 €
	6454	COTISATIONS ASSEDIC	48 000,00 €	4 000,00 €	52 000,00 €
	6455	COTISATIONS ASSURANCE DU PERSONNEL	48 000,00 €	- 3 000,00 €	45 000,00 €
	6474	VERSEMENT AUX AUTRES ŒUVRES SOCIALES	60 000,00 €	- 19 000,00 €	41 000,00 €
65		AUTRES CHARGES DE GESTION			
65	65736221	SUBV DE FCT AUX BA REGIES INDUS COMMERCIALES NON DOTES PERS	105 507,28 €	50 450,00 €	155 957,28 €
Total FONCTIONNEMENT			8 419 436,94 €	25 000,00 €	8 444 436,94 €

FONCTIONNEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
70	708721	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT			- €	25 000,00 €	25 000,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
27	27638	CREANCES SUR AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	608 217,35 €	80 000,00 €	688 217,35 €
23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS - PROVISIONS POUR INVEST FUTURS	5 080 361,98 €	- 80 000,00 €	5 000 361,98 €
Total INVESTISSEMENT			5 688 579,33 €	- €	5 688 579,33 €
INVESTISSEMENT RECETTES					

AR Prefecture						
043-200078	CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Reçu le 13/10/2024						- €
Total INVESTISSEMENT				- €	- €	- €

Cette délibération a été adoptée par 64 pour, 1 contre (M. Jérôme SAUVANT) et 5 abstentions (M. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, M. Hervé ROMAGON et Mme Karine CROS et son pouvoir M. Nicolas VIGIER)

2024-06-05 : Décision modificative n°1 : Budget Annexe de l'auberge de Chanteuges

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	46 614,57 €	-3 017,00 €	43 597,57 €
011	615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS DE BATIMENTS PUBLICS	3 000,00 €	3 017,00 €	6 017,00 €
					- €
Total FONCTIONNEMENT			49 614,57 €	- €	49 614,57 €

FONCTIONNEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
Total FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
27	2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERS DE DT PRIVE	- €	20 700,00 €	20 700,00 €
Total INVESTISSEMENT			- €	20 700,00 €	- €

INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
27	2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERS DE DT PRIVE	- €	3 017,00 €	3 017,00 €
024		PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	20 700,00 €	20 700,00 €
021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 614,57 €	-3 017,00 €	43 597,57 €
Total INVESTISSEMENT			- €	20 700,00 €	67 314,57 €

Cette délibération a été adoptée par 63 pour, 6 abstentions (M. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Nicolas VIGIER, M. Hervé ROMAGON et Mme Marie-Claude COUFORT) et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Lydie BERTONI).

2024-06-06 : Dissolution du SICTOM des Monts du Forez au 31/12/2023 et accord sur la signature de la répartition finale des actifs et passifs entre collectivités

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;
Vu les dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, précisant que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier,

AR Prefecture

043-200073303-2024-010-2024-07-01-DE
Reçu le 18/10/2024

certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice (...);

Vu les dispositions de l'article L. 5211-18 - II du code général des collectivités territoriales, précisant que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, et des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du même code ;

Vu les articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales, organisant la répartition des biens et moyens humains, applicables au SICTOM des Monts du Forez, par renvoi des articles L. 5212-33 et L. 5711-1 du même code ;

Vu la délibération n° 2023-25 du 30/06/2023 actant un accord de principe visant la dissolution du SICTOM des Monts du Forez au 31/12/2023 et accord sur le mode opératoire retenu pour la répartition du patrimoine entre ses membres ;

Vu les délibérations favorables des membres du SICTOM des Monts du Forez sur les principes de la répartition des actifs et passifs du SICTOM basée sur la territorialisation des biens et de la population DGF 2023 ;

Vu la délibération n° 2020-08-04 portant attributions et délégations au Président de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en date du 12 octobre 2023 relative à la répartition du personnel,

Vu l'avis préfectoral N° BCTE/2023/144 du 13 décembre 2023 mettant fin à l'exercice du SICTOM des Monts du Forez,

Vu les comptes financiers uniques 2023 du SICTOM des monts du forez,

Considérant la convention jointe de la répartition finale des actifs et passifs suite à la dissolution du SICTOM des Monts du Forez, transmis le 12 juin 2024 aux présidents des collectivités membres,

L'assemblée délibérante après avoir entendu l'exposé du rapporteur :

- **APPROUVE** la répartition de l'actif et du passif tels que précisés dans la convention jointe :
Pour la communauté d'agglomération du Puy en Velay : 80,33 %
Pour la Communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron : 14,56 %
Pour la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier : 5,11 %.
(Communes collectées : Berbezit, Collat, Jax, Montclard, Saint-Prejet-Armandon, Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, Saint-Pal-de-Senouire, Varennes-Saint-Honorat)
- **APPROUVE** la convention de répartition finale des actifs et du passifs suite à la dissolution des monts du forez telle que présentée dans la convention jointe à savoir une répartition de la trésorerie pour le compte de la CCRHA à hauteur de **85 664.30 €**.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte et mesures en découlant, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Karine CROS demande comment vont être utilisés les 85 664 €.

Le Président répond qu'une partie va compenser le manque de produit de la REOM pour ces 8 communes et l'autre partie servira pour les futurs investissements des P.A.V. (Points d'Apport Volontaires) de ces 8 communes.

Cette délibération a été adoptée 63 pour, 2 abstentions (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Christian CHAZELLET) et 5 abstentions (Mme Michèle Malfant et MM. René Soulier et son pouvoir Guy Lafond, André Dorier, Serge Roche (pouvoir donné à Gilles Ruat)).

2024-06-07 : Remboursement à l'entreprise PIC de factures VALTOM

Rapporteur : M. Richard SIMON (technicien)

Vu la compétence collecte, transport et traitement des déchets,

Vu la délibération 2024-02-36 relative à l'attribution du marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues pour 2024-2027,

Vu l'arrêté de déport n°29-2024,

Vu le choix de la CAO et l'avis du bureau du 22 mai 2024,

Vu la délibération N°2024-05-20 du 31 mai 2024 relative à l'attribution du marché de prestation de services pour le transport et la location de bennes pour la déchetterie de Saugues pour 2024-2027

Vu l'arrêté de déport n° 59 -2024,

Vu l'avis du bureau du 11 juillet 2024,

La Communauté de Communes des Rives du Haut Allier gère le service de la déchetterie de la commune de Saugues en régie. La société PIC Récupération est liée par un marché de prestations de services avec la communauté de communes pour le transport des bennes d'encombrants de la déchetterie au site de traitement du VALTOM à Ambert.

En août 2021, un administré (entreprise ou particulier ?) a déposé des déchets radioactifs non identifiés par le personnel communautaire.

Le 6 septembre 2021 et le 9 septembre 2021, 2 apports de déchets radioactifs ont été détectés par la société VALTOM grâce à des portiques de détection.

Cette dernière a dû alerter les services compétents pour isoler l'un des 2 apports. Elle doit demander l'intervention de l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) pour récupérer et éliminer cet apport.

La société VALTOM demande à la société PIC Récupération de prendre en charge la totalité des interventions laquelle nous enjoint de payer les factures.

Ces factures s'élèvent à :

- 9 316 € HT pour la caractérisation et le conditionnement des déchets (réglée en février 2022 par la CCRHA)

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
- 23 618,40 € HT (28 342,08 € TTC) pour la mise en fûts 120 L + évacuations des déchets (3 fûts) réglée par l'entreprise PIC.
Reçu le 18/07/2024 que ces déchets proviennent de la déchetterie de Saugues donc il conviendrait de régler la somme de 28 342,08 € TTC à notre prestataire PIC (facture du 17/06/24).

Parallèlement, la CCRHA porte plainte pour connaître in fine l'origine des déchets radioactifs et pouvoir engager une procédure pour se faire rembourser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le fait de régler cette facture de 28 342,08 TTC à l'entreprise PIC en échelonnant le paiement sur deux exercices budgétaires 2024-2025,
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à régler cette facture à la société PIC et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier
- **AUTORISE** l'exécutif à déposer plainte

Cette délibération a été adoptée par 61 pour, 2 contre (M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX), 1 abstention (M. Michel BECKERT) et 6 n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Christian DAUPHIN, Jean-Claude BAGES et Alain SOULE).

2024-06-08 : Adoption d'un avenant au règlement de la redevance des ordures ménagères (REOM)

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu la compétence statutaire en matière de collecte des déchets,
Vu la délibération N° 2023-01-53 du 2 mars 2023 relative à l'harmonisation du mode de financement du service public Ordures Ménagères (passage à la REOM),
Vu la délibération N° 2023-05-28 du 11 décembre 2023 relative à l'adoption du règlement de la REOM
Vu la commission technique du 2 juillet 2024,
Vu l'avis du bureau du 11 juillet 2024,

Face aux nombreuses demandes d'exonération de REOM pour des raisons multiples d'une part et à un manque potentiel de produit 2024, il conviendrait de préciser et de modifier des articles du règlement de la REOM. Le Président de la Communauté de Communes soumet aux membres du Conseil Communautaire l'avenant au règlement de la redevance des ordures ménagères. (Avenant au règlement joint).

Ce règlement comporte huit articles et a pour objet de fixer les conditions d'établissement de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères de la CCRHA applicables aux usagers producteurs de déchets ménagers et assimilés, particuliers ou professionnels et aux bénéficiaires de l'accès au service.

Le règlement sera affiché au siège de la CCRHA à Langeac et aux antennes de Saugues et de Paulhaguet.

Alain GARNIER demande qui compose la commission REOM. Le Président répond que la commission REOM est composée des membres de la commission Aménagement, Travaux et des maires concernés par les réclamations.

À la demande de Jean-Marc CUBIZOLLES, le Président précise que toutes les factures ne sont pas envoyées à ce jour.

Jean-Marc CUBIZOLLES s'interroge sur le produit collecté. Le Président explique que pour l'instant, on ne sait pas si le produit collecté de la REOM suffira mais il existe une marge de 8 % qui était pour l'état.

Alain GARNIER précise qu'il faut modifier l'avenant : ce n'est pas une délégation de compétence mais un transfert de compétence au SICTOM Issoire Brioude (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères).

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- **ADOPTE** l'instauration de l'avenant au règlement de la Redevance des ordures Ménagères,
- **ADOPTE** le règlement tel qu'il figure dans le document ci-joint.

Cette délibération a été adoptée à 54 pour, 5 contre (MM. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Nathalie BOUDOUL et Hervé ROMAGON) et 11 abstentions (MM. Roland GALTIER, Maurice LAC, Michel BECKERT, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE et son pouvoir Denis GAILLARD, Yves ATTARD et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER).

2024-06-09 : Délégation de Service Public (DSP) du Centre équestre à Saugues

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu la compétence optionnelle de la Communauté de communes en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire tels que le centre équestre à Saugues,
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 11 juillet 2024,
Vu l'avis suite à l'audition des candidates du 16 juillet 2024
Vu l'avis de la CAO du 24 juillet 2024
Conformément aux dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A Saugues, le site équestre existe depuis près de 45 ans. Son ancrage sur un territoire essentiellement rural lui confère d'une part une vocation pédagogique, et d'autre part une véritable mission d'animation et de développement du milieu rural.

En 2016, la Communauté de communes du Pays de Saugues réalise des travaux d'investissement importants avec l'appui et le soutien financier de ses partenaires : Europe (FEADER), Etat (DETR), Région d'Auvergne (FRADT Pays et EPCI), et Fonds Eperon. Un 1er contrat de Délégation de Service Public (DSP) est signé avec la commune de Saugues en 2016 et s'achève le 30 juin 2023.

AR Prefecture

043-20007393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 18/10/2024

La Communauté de communes des rives du Haut-Allier devenue Délégataire dans l'intervalle souhaite continuer à confier l'exploitation du Centre équestre à un opérateur qualifié dans le domaine de l'équitation.

En juin 2023, la CCRHA lance un nouvel appel à candidature pour une DSP d'une durée de 6 ans déclarée infructueuse. Est proposé toutefois à l'association Les Erins l'argerie un contrat de Bail précaire du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2024 pour lui permettre de préparer la gestion pérenne du Centre équestre, compte tenu, d'une part, de la spécificité de cet équipement et, d'autre part, des caractéristiques des prestations proposées en l'occurrence la section sportive des établissements scolaires à Saugues.

Cette année permet aussi à la CCRHA et à la commune de Saugues de remettre en état les installations, la pinède et les pâturages.

En juin 2024, une nouvelle gestion externalisée est proposée sous forme de contrat de Délégation de Service Public, sous forme d'affermage, d'une durée de 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2024.

A l'issue de l'examen des 2 offres déposées le 28 juin 2024 : une audition des 2 candidates est organisée le mardi 16 juillet. La commission d'appel d'offres réunie le 24 juillet avant le conseil communautaire propose de classer infructueuse la DSP. En effet, la CCRHA ne peut pas s'engager sur 5 ans avec des candidates qui ne proposent pas la pérennité de la section sportive équitation, exceptée l'offre de Mme DUFFAU avec un tarif attractif à l'année pour la section sportive. C'est pourquoi, un contrat de Bail précaire d'une durée de 1 an est proposé à la candidate retenue : Mme Laetitia DUFFAU moyennant un loyer mensuel de 350€ HT lui donnant les moyens de construire et d'établir un projet pérenne conformément au souhait de la collectivité, des structures scolaires et associatives soutenant l'activité équestre du pays de Saugues.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu cet exposé, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le Président à signer un contrat de Bail précaire d'une durée de 1 an pour la gestion du Centre équestre du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 avec Mme Laetitia DUFFAU.
- **Autorise** le Président à signer tout acte afférant à cet engagement.

Cette délibération a été adoptée à 66 pour, 2 abstentions (Mme Martine PAYS et M. Robert BESSE) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Marc CHARRADE et Mme Marie-Claude COUFORT).

2024-06-10 : Tarifs Aquadôme

Rapporteur : Mme Florence BELLUT

Vu le CGCT,

Vu la compétence centre aqualudique de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier,

Vu l'ouverture de l'équipement au 1^{er} trimestre 2024,

Vu les délibérations N° 2023-05-18 du 11 décembre 2023 et N° 2024-03-06 du 27 mars 2024 relatives au vote des tarifs de l'Aquadôme à Langeac,

Vu l'avis favorable de la commission Administration-Finances-RH en date du 9 juillet 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 11 juillet 2024,

Le Président explique qu'il convient d'adapter les tarifs des entrées au centre aqualudique votés en décembre 2023 et mars 2024 afin d'optimiser l'usage des créneaux activités à la rentrée 2024. Les propositions sont les suivantes :

AR Prefecture

043-20007393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 18/10/2024

Tarifs

Aquadôme des Gorges du Haut-Ailier

	Tarifs : Résidents de La CCRHA	Tarifs : Non-résidents de la CCRHA
Entrées public enfants		
1 entrée moins de 1 an	gratuit	
1 entrée moins de 3 ans	1,00 €	
1 entrée enfant de 3 à 16 ans	3,50 €	4,50 €
Carte 10 entrées enfants	30,00 €	40,00 €
Carte 10 entrées CE de 3 à 16 ans / étudiants	25,00 €	35,00 €
Entrées public + 16 ans / adultes		
1 entrée adulte	4,50 €	5,50 €
Carte 10 entrées adulte	40,00 €	50,00 €
Carte 10 entrées étudiant	35,00 €	45,00 €
Carte 50 entrées	150,00 €	180,00 €
Carte annuelle entrées illimitées	300,00 €	360,00 €
1 entrée <u>Pass</u> famille*	13,00 €	15,00 €
* 2 adultes/2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants		
Entrées personnes en situation de handicap		
1 entrée enfant ou adulte	2,50 €	2,50 €
1 entrée accompagnant		
Entrées groupes sur réservation		
Scolaires (primaire et secondaire)	2,50 €	3,50 €
ALSH	2,50 €	3,50 €
Entrées balnéo (sauna, hammam) + piscine		
1 entrée adulte (ou + de 16 ans accompagné)	8,00 €	10,00 €
1 supplément balnéo	5,00 €	6,00 €
Carte 10 entrées	70,00 €	90,00 €
Activités enfants		
Mini-stage (petites vacances) 5 séances	40,00 €	50,00 €
Anniversaire (maxi 10 enfants + 2 adultes)	60,00 €	70,00 €
BB nageurs 1 séance (- 4 ans)	9,00 €	10,00 €
Carte de 10 séances BB nageurs	80,00 €	90,00 €
Aisance aquatique (4/5 ans)		
Annuel	120,00 €	
Ecole de natation (6 ans et +)		
Annuel	150,00 €	

AR Prefecture

043-2000733
Reçu le 18/03-2024 1010-2024_07_01-DE

Activités adultes

Natation abonnement (11 séances)	60,00 €	65,00 €
Natation abonnement annuel	160,00 €	170,00 €
Aquagym / Aquatraining / Aquabike	8,00 €	10,00 €
Carte de 10 séances	70,00 €	80,00 €
Aquagym/Aquatraining au trimestre (11 séances)	75,00 €	95,00 €
Aquagym/Aquatraining à l'année (33 séances)	200,00 €	240,00 €
Animation ponctuelle à thème	6€ enfant/ 8€ adulte	8€ enfant / 10€ adulte
Location bike libre (1 heure)	5,00 €	7,00 €
Location Club ligne (2 heures)	35,00 €	40,00 €
Carte rechargeable (création/perte)	3,00 €	3,00 €
Bracelet balnéo (création/perte)	5,00 €	5,00 €

Les sapeurs-pompiers ont fait une requête pour pouvoir utiliser l'Aquadôme 2 heures/semaine gratuitement. Le Président précise que la réponse sera donnée ultérieurement car pour l'instant il n'a pas le retour sur les coûts de fonctionnement.

Monsieur Philippe MOLHERAT précise qu'il a eu de très bons retours du conseil d'école de Mazeyrat-d'Allier sur la compétence, l'accueil les agents de l'Aquadôme.

Cette délibération a été adoptée à 61 pour, 2 contre (MM. Hervé ROMAGON et Alain GARNIER), 5 abstentions (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Nicolas VIGIER, M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER et M. Christian CHAZELLET) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL).

2024-06-11 : Attribution de subventions sociales – 2^{ème} tranche

Rapporteur : Mme Marie-Christine DELABRE

Vu la compétence de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier en matière Sociale, Santé et de Solidarité Territoriale, selon la délibération n°2018-09-06 relative à la "Définition de l'intérêt communautaire des compétences",

Vu la délibération n°2023-03-21, en date du 19 juin 2023, relative à "l'actualisation des critères d'attribution" ainsi qu'à "l'attribution des subventions dans le champ Social, Santé et Solidarité territoriale pour la première tranche",

Vu la délibération n°2024-05-21, en date du 31 mai 2024 et relative aux attributions des subventions sociales pour la première tranche 2024,

Vu les propositions de la commission "Santé, Social et Solidarités Territoriales" en date du 20 juin 2024,

Vu les propositions du bureau en date du 11 juillet 2024,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que plusieurs associations ont demandé une subvention dans le cadre de la commission "Santé, Social et Solidarités Territoriales" (dite 3S).

Trois types de demandes existent :

- Demande d'aide ponctuelle pour une action ou un événement en direction d'un public défini
- Cotisation ou adhésion
- Demande de participation à des frais de fonctionnement ou investissement d'une association ou d'une structure/équipement

Il est proposé aux conseillers communautaires les attributions suivantes :

Association	Objet	Montant de la subvention en euros
Cotisation / adhésion		
Les ateliers de la Bruyère	Prestation de services	27 500 €
SOUS TOTAL		27 500 €
Participation exceptionnelle investissement / fonctionnement		
Solidarité paysans	Soutien 3 accompagnements	900 €
La FNATH	Déploiement de permanences sur Siaugues-Sainte-Marie, Paulhaquet et Saugues	500 €
SOUS TOTAL		1 400 €
Soutien action / événement		
La Gévaudane	Marche contre le cancer du sein	800 €
La FNATH	Marche contre le cancer du sein	1000 €
Arbre à cœur	Marche au profit de la mucoviscidose	600 €
SOUS TOTAL		2 400 €
TOTAL des sommes attribuées (seconde tranche) :		31 300€

Pour rappel, le montant des aides attribuées par le conseil communautaire dans le cadre de la première tranche (délibération n°2024-05-21) est de 20 209€. L'enveloppe financière allouée à cette action s'élève à 56 000€ pour l'exercice 2024.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les demandes de subvention telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- **DELIBERE** pour attribuer les subventions telles que présentées,

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 18/10/2024

AUTORISE M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.
Cette délibération a été votée à 66 pour, 1 contre (M. Éric FAVEY), 1 abstention (M. Jean-Michel DURAND) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Gaston CHACORNAC et son pouvoir M. Joël PLANTIN).

2024-06-12 : Validation des nouveaux critères d'éligibilité pour les bénéficiaires de la flotte de véhicules du dispositif LOC'ACTION

Rapporteur : Mme Nathalie RAMBOURDIN

Vu la compétence sociale de la Communauté de Communes en matière de Chantier d'Insertion, conférée par l'arrêté n°DIPPAL/B3/2016/256 du 27 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier,
Vu l'appel à projet du Fonds de Développement de l'Inclusion "MOBILITE" au service de la "Relance inclusive et de la croissance de l'IAE 2021" ouvert du 18 mai 2021 au 15 juin 2021,
Vu la délibération n° 2021-06-22, relative à la "Demande de subvention du chantier d'insertion dans le cadre de son projet mobilité",
Vu la délibération n°2022-01-52, relative "Lancement du dispositif d'aide à la mobilité "Loc'Action" et validation des tarifs de la flotte de véhicules",
Vu la délibération n°2022-04-14, relative à la modification des tarifs dans le cadre du dispositif solidaire Loc'Action,
Vu l'avis favorable en commission "Santé, Social et Solidarités Territoriales" du 20 juin 2024.
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 juillet 2024.

Le Président rappelle que depuis maintenant trois ans, la Communauté de communes par délibération en date du 22 juin 2021, a lancé une expérimentation autour de la mobilité portée par le chantier d'insertion, appelée "Loc'Action". L'enjeu est important puisque ces questions de mobilité restent prégnantes sur le territoire de la Communauté de Communes et particulièrement au niveau des publics inscrits dans un parcours d'insertion ou de formation professionnelle.

Les conditions générales d'accès au service sont :

- Avoir au moins 18 ans,
- Être titulaire du BSR (pour les véhicules autres que les vélos),
- Être résident de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier,
- Justifier d'une "démarche", d'une "promesse" ou d'une "contractualisation" pour l'accès ou le maintien à l'emploi et/ou la formation.

Avec une utilisation en 2023 à 78% sur l'année de ses véhicules et en accord avec la "Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations" il a été évoqué de préciser le dernier critère afin de permettre un élargissement du public (priorisation). Ainsi pourront bénéficier du dispositif :

Priorisation n°1 :

- Salariés en insertion domiciliés sur la CCRHA, travaillant sur les ACI du territoire
- Salariés domiciliés hors du territoire mais travaillant sur l'un des deux chantiers de la CCRHA

Priorisation n° 2 :

- Salariés de l'Entreprise à but d'Emploi dans le cadre du dispositif "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée"
- Personnes domiciliées sur la CCRHA et qui du fait de leurs projets professionnels bénéficieraient d'une prescription d'un de nos partenaires (France Travail, Cap Emploi, Mission Locale...).

La grille tarifaire est maintenue :

Durée de location	3 jours	7 jours	14 jours	21 jours	30 jours	2 mois	3 mois
Voitures	7€/jour + essence					6.5€/jour	5.20€/jour
Scooters	3.50€ /jour + essence					3.25€/jour	2.60€/jour
Vélo	1 euro la journée						

Ainsi que les modalités de location :

- La caution est fixée à 300€ quel que soit le véhicule (Voiture, scooter, vélo).
- Il n'y a pas de critère de priorité. C'est dans l'ordre des demandes effectuées que seront réservés les véhicules. Les durées de locations peuvent aller d'une journée à trois mois, renouvelables sous réserve des disponibilités du véhicule.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** l'ouverture et les précisions concernant les critères,
- **AUTORISE** M. Le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette délibération a été adoptée à 70 pour.

2024-06-13 : Animation commerciale communes Ville à Joie

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu la compétence communautaire dans le domaine du développement économique ;
Vu l'avis de la commission économie du 13 février 2024 ;
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 11 juillet 2024 ;

La Communauté de communes des Rives du Haut-Allier organise depuis 3 ans « la Quinzaine du centre-bourg » sur les quatre principales communes du territoire. Dans le but d'étendre ces animations à des communes ne disposant pas de la densité critique nécessaire en matière de commerce pour permettre l'organisation d'un tel événement, un prestataire a été identifié

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_01-DE
Reçu le 18/10/2024

pour la mise en œuvre d'une animation sur mesure. Ville à Joie propose ainsi un service d'animation de villages sur la base d'un modèle innovant qui mélange services d'intérêt général et animations en amenant, sur une journée, l'ensemble des services présents sur le territoire.

Monsieur le Président propose d'organiser 15 événements sur le territoire de la communauté de communes. Les communes pressenties pour accueillir un tel événement sont les suivantes :

- Berbezit
- La Chomette
- Saint-Georges-d'Aurac
- Chavaniac-Lafayette
- Ally
- Villeneuve-d'Allier
- Chilhac
- Pébrac
- Pinols
- Vissac-Auteyrac
- Thoras
- Esplantas
- Chanaleilles
- Venteuges
- Prades
- Ste-Eugénie-de-Villeneuve
- Mazerat-Aurouze
- Ste-Marguerite

La Communauté de communes prendra à sa charge les coûts de participation qui s'élèvent à 6400 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet tel que présenté ci-dessus au prix forfaitaire à 6400 € HT,
- **AUTORISE** le Président à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

Cette délibération a été votée à 68 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Jean-Marc CHARRADE).

2024-06-14 : Location de terrain – Zone de Lachamp – Entreprise SARL JEREMIE PIGNOL

Rapporteur : M. Gaston CHACORNAC

Vu la compétence communautaire dans le domaine du développement économique ;
Vu la délibération 2022-05-2019 portant sur la mise en place d'un cahier des charges de vente de lots ;
Vu la délibération 2023-04-27 portant sur le prix de vente des terrains communautaires sur les zones d'activités ;
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 11/06/2024 ;

Le réseau SAGEAU est spécialisé dans l'installation de solutions de gestion, de l'eau. SAGEAU totalise 15 franchisés sur le territoire national dont la SARL JEREMIE PIGNOL. L'entreprise créée en octobre 2023 et installée à Saugues souhaite installer une « vitrine » et réaliser son stockage sur la parcelle P421 de 1536 m² sur la zone de Lachamp. Aucun emploi complémentaire n'est pour le moment projeté.

Dans le but d'aider au développement de l'entreprise, Monsieur le Président propose de délibérer sur la mise en location du terrain pour une durée de 6 ans.

Tout aménagement sera à la charge du porteur de projet.

Sur la base du prix de vente fixé à 15€ HT/m², le loyer proposé est de 1€ /m²/an soit 1536€/an.

En raison de ces liens familiaux avec M. Jérémie PIGNOL, M. Jérôme SAUVANT ne participe ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet tel que présenté ci-dessus au prix forfaitaire de 1536€ HT par an,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de location et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

Cette délibération a été votée à 67 pour, 2 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jérôme SAUVANT).

La séance est levée à 12h15

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	70	
POUR	70	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Mme Pascale NOEL
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

Gérard BEAUD

La secrétaire de séance,

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
53 présents et 15 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Élection de conseillers communautaires au Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Issoire/Brioude (SICTOM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-5211-6 et L-2122-25,

Vu les statuts du SICTOM Issoire/Brioude,

Considérant que l'élection appartient au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier ;

Vu la délibération n°2020-05-10 de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier du 8 septembre 2020,

Vu la compétence communautaire dans les domaines de la collecte et du traitement des ordures ménagères et des déchets et sa délégation au SICTOM Issoire/Brioude,

Le Président propose à l'assemblée de remplacer pour la commune de Saint-Cirgues : Mme Corinne MOURONVAL par Mme Pascaline Marion en tant que déléguée suppléante ; Mme Louise DEPIEDS reste déléguée titulaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** les modifications,
- **DIT** que les délégués communautaires au SICTOM Issoire/Brioude se définissent comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Thibault MOURLAIX	Bernadette CROZATIER
ARLET	Stéphane RAVERDY	Chantal TRON
AUBAZAT	Nicolas LOIR	Frédéric PLET
BLASSAC	Patrick GONZALEZ MARTINEZ	Chantal RIVOIRE
CERZAT	Roland BOMPARD	Jacky DELIVERT
CHANTEUGES	Arnaud TESTUD	Véronique LEBRETON
CHAZELLES	Anna BALLAIS	Arnaud MARIN

AR Prefecture

043-200075393-20241010-2024_01_02-DE
Reçu le 18/10/2024CHASSAGNES
CHÂTEL
CHAVANAC-LAFAYETTE
CHILHAC

Jean-Paul MENEGAZZO	Lionel PAGES
Bernard VICARD	Bernard BRANCHERAUD
Michel GARNIER	Vincent DAUBLIN
Aloïs BUMB	Pauline GROSPEAUD
Pascal PASSEMARD	Véronique TIVAYRAT
Stéphane RAGEADE	Valérie COUDERT
Michel HAUDEGUAND	Albert ROCHE
Franck FILAIRE	Laetitia THOMAS
Guillaume COURET	Franck VIZADE
Mickaël BELLUT	Didier MARTIN
Marie-Andrée PERREY	Alain MARTIN
Gérard BEAUD	Gérard GOUDARD
Danielle MERLE	Christian DAUPHIN
Lydie BERTONI	Pierre SERVANT
Philippe MOLHERAT	Eliane CHANY
Martine CHEVALIER	Patrick FLINOIS
Laurent SAGNOL	Marie-Christine LUDON
Marie JOLIVET	Clélie TRIPARD
Jacques FRIARD	Lydie DANCE
Pierre CORDIER	Franck PLANTIN
Bernard BON	Gérard DELIVERT
Manuela HOTOLEAN	Eric FAVEY
Jean-Michel DURAND	Serge BOISSIER
Éric JAMMES	Serge ROCHER
Louise DEPIEDS	Pascaline MARION
Michel SALLE	André POMMIER
Alain GARNIER	Grégory PITOT
Alain MERLE	Benoît MERLE
Marc BOURY	Michel PIROUX
Amandine BOUCARD	Jean-Jacques LUDON
Yves ATTARD	Serge COHADE
Gérard TROSSET	Guy LAFOND
Jean-Marc CUBIZOLLES	Pierre EUGENE
Hubert EYNARD	Jérôme FLANDIN
Philippe CHABANON	Samuel TOURETTE-CHAURAND

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	68	
POUR	68	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	3	MM. Jacky DELIVERT et son pouvoir Jean-Michel DURAND et Alain BESSON

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Oui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 15 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Répartition 2024 du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) – Prélèvement

Vu la notification du FPIC adressée par les services de l'Etat,
Vu l'avis de la commission Administration Finances et RH du 30 septembre 2024
Vu l'avis du bureau communautaire du 2 octobre 2024

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2024 pour chaque ensemble intercommunal (ensemble constitué d'un EPCI et de ses communes membres au 1^{er} janvier de l'année de répartition) ont été calculés par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

La répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement concernant notre ensemble intercommunal est établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou du reversement dans un délai de deux mois à compter de la notification du FPIC.

Il appartient à notre EPCI et ses communes membres de se déterminer sur le mode de répartition possibles :

1. **Conserver la répartition « de droit commun »**, Aucune délibération n'est alors nécessaire dans ce cas
2. **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »** par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai de deux mois à compter de la notification.
 - Dans un premier temps, le prélèvement et / ou le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun.

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_03-DE
Reçu le 14/10/2024

Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :

- la population
- l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal
- le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance de potentiel fiscal/ financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères est libre. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3. **Opter pour une répartition « dérogatoire libre »** : aucune règle particulière n'étant prescrite, les critères de répartition sont totalement libres. Cependant, pour cette répartition, l'organe délibérant de l'EPCI doit :
- Soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois à compter de la présente information.
 - Soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Sur proposition du bureau communautaire, le Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier propose d'affecter le FPIC 2023 comme suit selon la répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 pour le prélèvement :

Prélèvement (annexe 1) :

- Part EPCI : 34 198€
- Part des communes membres : 49 110 €

La somme de 57 691€ prise sur la part des communes sera complétée du même montant par la Communauté de Communes afin d'affecter une somme (déduction faite de la part de prélèvement et d'un reversement d'attribution de compensation pour les communes dont le FPIC 2024 est inférieur au FPIC 2016) de 73 771€ pour le projet de territoire et notamment les projets portant sur les thèmes de l'enfance et jeunesse, Santé, social et solidarités territoriales.

La répartition du FPIC 2024 entre l'EPCI et ses communes membres s'établit comme suit :

Répartition de droit commun pour le prélèvement et dérogatoire au 2/3 pour le reversement (voir annexe 2)

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

- **ADOPTE** la répartition dérogatoire au 2/3 pour le prélèvement et le reversement
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux services de l'État.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	70	
POUR	0	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	1	M. Serge ROCHER (pouvoir donné à M. Gilles RUAT)

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024
Le Président _____ La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD Florence BELLUT



AR Prefecture

ANNEXE 1:

043-200075393-20241010-2024_07_03-DE
Reçu le 14/10/2024

Nom Communes	Prélèvement
ALLY	-894
ARLET	-98
AUBAZAT	-408
VISSAC AUTEYRAC	-720
AUVERS	-249
BERBEZIT	-228
BESSEYRE ST MARY	-366
BLASSAC	-367
CERZAT	-472
CHANAILEILLES	-691
CHANTEUGES	-1 018
CHARRAIX	-284
CHASSAGNES	-416
CHASTEL	-456
CHAVANIAC LAFAYETTE	-738
CHAZELLES	-105
CHILHAC	-661
CHOMETTE	-338
COLLAT	-280
COUTEUGES	-1 020
CRONCE	-253
CUBELLES	-445
DESGES	-241
DOMEYRAT	-426
ESPLANTAS VAZEILLES	-464
FERRUSSAC	-233
GREZES	-532
JAX	-381
JOSAT	-308
LANGÉAC	-9425
LAVOUTE-CHILHAC	-934
MAZERAT AUROUZE	-505
MAZEYRAT D'ALLIER	-3 662
MERCOEUR	-487
MONTCLARD	-181
PAULHAGUET	-2 012
PEBRAC	-364
PINOLS	-651
PRADES	-300
ST ARCONS D'ALLIER	-419
ST AUSTREMOINE	-215
ST BERAIN	-303
ST CIRGUES	-433
ST DIDIER SUR DOULON	-737
STE EUGENIE DE VILLENEUVE	-307
ST GEORGES D'AURAC	-1 044
ST JULIEN DES CHAZES	-287

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_03-DE
Reçu le 14/10/2024

STE MARGUERITE	-192
ST PAL DE SENOUIRE	-340
ST PREJET ARMANDON	-298
ST PRIVAT DU DRAGON	-493
SALZUIT	-842
SAUGUES	-5 877
SIAUGUES STE MARIE	-2 741
TAILHAC	-206
THORAS	-744
VALS LE CHASTEL	-137
VARENNES ST HONORAT	-192
VENTEUGES	-858
VILLENEUVE D'ALLIER	-832
Sous-Total communes	-49 110

ANNEXE 2 :

Nom Communes	Prélèvement	Reversement	Solde	Différence avec solde de droit commun	Différence avec FPIC 2016
ALLY	-894	1 120	226	-1 120	3 101
ARLET	-98	599	501	89	-496
AUBAZAT	-408	3 355	2 947	705	-629
VISSAC AUTEYRAC	-720	5 885	5 165	1 396	-920
AUVERS	-249	1 402	1 153	58	459
BERBEZIT	-228	796	568	67	567
BESSEYRE ST MARY	-366	2 272	1 906	239	764
BLASSAC	-367	2 670	2 303	559	-1 052
CERZAT	-472	4 006	3 534	776	-785
CHANAILEILLES	-691	2 686	1 995	871	43
CHANTEUGES	-1 018	7 258	6 240	2 438	-1 172
CHARRAIX	-284	1 238	954	70	-1 619
CHASSAGNES	-416	2 827	2 411	338	1 666
CHASTEL	-456	1 958	1 502	108	310
CHAVANCIAC LAFAYETTE	-738	4 672	3 934	1 139	-265
CHAZELLES	-105	675	570	63	-397
CHILHAC	-661	3 965	3 304	930	-2 069
CHOMETTE	-338	2 521	2 183	436	201
COLLAT	-280	1 313	1 033	143	171
COUTEUGES	-1 020	2 555	1 535	701	1 474
CRONCE	-253	1 635	1 382	38	-770
CUBELLES	-445	2 336	1 891	442	1 160
DESGES	-241	1 369	1 128	-245	1 479
DOMEYRAT	-426	3 224	2 798	503	-780
ESPLANTAS VAZEILLES	-464	2 745	2 281	491	150
FERRUSSAC	-233	1 718	1 485	202	-270
GREZES	-532	4 363	3 831	983	383
JAX	-381	2 915	2 534	164	134
JOSAT	-308	1 289	981	189	217
LANGEAC	-9425	40 320	30 895	12 021	23 018
LAVOUTE-CHILHAC	-934	4 018	3 084	1 227	-832
MAZERAT AUROUZE	-505	3 508	3 003	649	-783

AR Prefecture

043-200733845202910000000703-DE	MAZEYRAT D'ALLIER	-3 662	17 240	13 578	7 387	6 922
Reçu le 14/10/10	MERCŒUR	-487	2 279	1 792	262	1 334
	MONTCLARD	181	855	674	228	229
	PAULHAGUET	-2 012	12 135	10 123	4 099	-1 236
	PEBRAC	-364	3 437	3 073	143	686
	PINOLS	-651	3 873	3 222	492	1 066
	PRADES	-300	2 075	1 775	801	-721
	ST ARCONS D'ALLIER	-419	4 123	3 704	765	-305
	ST AUSTREMOINE	-215	1 005	790	90	165
	ST BERAIN	-303	1 927	1 624	368	-291
	ST CIRGUES	-433	3 626	3 193	989	-853
	ST DIDIER SUR DOULON	-737	4 782	4 045	22	911
	STE EUGENIE DE VILLENEUVE	-307	2 317	2 010	492	615
	ST GEORGES D'AURAC	-1 044	6 877	5 833	2 334	-1 148
	ST JULIEN DES CHAZES	-287	1 911	1 624	380	-227
	STE MARGUERITE	-192	614	422	43	197
	ST PAL DE SENOUIRE	-340	3 230	2 890	8	2 890
	ST PREJET ARMANDON	-298	2 518	2 220	86	566
	ST PRIVAT DU DRAGON	-493	3 005	2 512	246	231
	SALZUIT	-842	4 275	3 433	1 539	-642
	SAUGUES	-5 877	21 992	16 115	5 131	18 724
	SIAUGUES STE MARIE	-2 741	9 703	6 962	3 119	10 037
	TAILHAC	-206	1 474	1 268	228	-168
	THORAS	-744	5 272	4 528	241	2 205
	VALS LE CHASTEL	-137	568	431	95	-354
	VARENNES ST HONORAT	-192	623	431	10	431
	VENTEUGES	-858	7 272	6 414	1 026	1 269
	VILLENEUVE D'ALLIER	-832	6 468	5 636	1 570	-3 581
	Sous-Total communes	-49 110	258 689	209 559	57 691	61 410

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Répartition 2024 du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) - Reversement

Vu la notification du FPIC adressée par les services de l'Etat,
Vu l'avis de la commission Administration Finances et Ressources du 30 septembre 2024
Vu l'avis du bureau communautaire du 2 octobre 2024

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2024 pour chaque ensemble intercommunal (ensemble constitué d'un EPCI et de ses communes membres au 1^{er} janvier de l'année de répartition) ont été calculés par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

La répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement concernant notre ensemble intercommunal est établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou du reversement dans un délai de deux mois à compter de la notification du FPIC.

Il appartient à notre EPCI et ses communes membres de se déterminer sur le mode de répartition possibles :

1. **Conserver la répartition « de droit commun »**. Aucune délibération n'est alors nécessaire dans ce cas.
2. **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »** par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai de deux mois à compter de la notification.

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_04A-DE
Reçu le 18/10/2024

- Dans un premier temps, le prélèvement et / ou le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun.
- Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :
 - la population
 - l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal
 - le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance de potentiel fiscal/ financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères est libre. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3. **Opter pour une répartition « dérogatoire libre »** : aucune règle particulière n'étant prescrite, les critères de répartition sont totalement libres. Cependant, pour cette répartition, l'organe délibérant de l'EPCI doit :
- Soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois à compter de la présente information.
 - Soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. À défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Sur proposition du bureau communautaire, le Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier propose d'affecter le FPIC 2024 comme suit selon la répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 pour le reversement :

Reversement (annexe 1) :

- Part EPCI : 277 970€
- Part des communes membres : 258 689 €

La somme de 57 691 € prise sur la part des communes sera complétée du même montant par la Communauté de Communes afin d'affecter une somme (déduction faite de la part de prélèvement et d'un reversement d'attribution de compensation pour les communes dont le FPIC 2024 est inférieur au FPIC 2016) de 73 771€ pour le projet de territoire et notamment les projets portant sur les thèmes de l'enfance et jeunesse, Santé, social et solidarités territoriales.

La répartition du FPIC 2024 entre l'EPCI et ses communes membres s'établit comme suit :

Répartition de droit commun pour le prélèvement et dérogatoire au 2/3 pour le reversement (voir annexe 2)

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** la répartition dérogatoire au 2/3 pour le prélèvement et le reversement
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux services de l'État.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	71	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Annule et Remplace
La délibération n° 2024-07-04
Suite à une erreur matérielle

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD Florence BELLUT



AR Prefecture043-200073393-20241010-2024_07_04A-DE
Reçu le 18/10/2024**ANNEXE 1:**

Nom Communes	Reversement
ALLY	1 120
ARLET	599
AUBAZAT	3 355
VISSAC AUTEYRAC	5 885
AUVERS	1 402
BERBEZIT	796
BESSEYRE ST MARY	2 272
BLASSAC	2 670
CERZAT	4 006
CHANAILEILLES	2 686
CHANTEUGES	7 258
CHARRAIX	1 238
CHASSAGNES	2 827
CHASTEL	1 958
CHAVANCIAC LAFAYETTE	4 672
CHAZELLES	675
CHILHAC	3 965
CHOMETTE	2 521
COLLAT	1 313
COUTEUGES	2 555
CRONCE	1 635
CUBELLES	2 336
DESGES	1 369
DOMEYRAT	3 224
ESPLANTAS VAZEILLES	2 745
FERRUSSAC	1 718
GREZES	4 363
JAX	2 915
JOSAT	1 289
LANGEAC	40 320
LAVOUTE-CHILHAC	4 018
MAZERAT AUROUZE	3 508
MAZEYRAT D'ALLIER	17 240
MERCOEUR	2 279
MONTCLARD	855
PAULHAGUET	12 135
PEBRAC	3 437
PINOLS	3 873
PRADES	2 075
ST ARCONS D'ALLIER	4 123
ST AUSTREMOINE	1 005
ST BERAINE	1 927
ST CIRGUES	3 626
ST DIDIER SUR DOULON	4 782
STE EUGENIE DE VILLENEUVE	2317
ST GEORGES D'OURAC	6 877

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_04A-DE
Reçu le 18/10/2024

ST JUIEN DES CHAZES	1 911
STE MARGUERITE	614
ST PAL DE SENOUIRE	3 230
ST PREJET ARMANDON	2 518
ST PRIVAT DU DRAGON	3 005
SALZUIT	4 275
SAUGUES	21 992
SIAUGUES STE MARIE	9 703
TAILHAC	1 474
THORAS	5 272
VALS LE CHASTEL	568
VARENNES ST HONORAT	623
VENTEUGES	7 272
VILLENEUVE D'ALLIER	6 468
Sous-Total communes	258 689

ANNEXE 2 :

Nom Communes	Prélèvement	Reversement	Solde	Différence avec solde de droit commun	Différence avec FPIC 2016
ALLY	-894	1 120	226	-1 120	3 101
ARLET	-98	599	501	89	-496
AUBAZAT	-408	3 355	2 927	705	-629
VISSAC AUTEYRAC	-720	5 885	5 165	1 396	-920
AUVERS	-249	1 402	1 153	58	459
BERBEZIT	-228	796	568	67	567
BESSEYRE ST MARY	-366	2 272	1 906	239	764
BLASSAC	-367	2 670	2 303	559	-1 052
CERZAT	-472	4 006	3 534	776	-785
CHANAILEILLES	-691	2 686	1 995	871	43
CHANTEUGES	-1 018	7 258	6 240	2 438	-1 172
CHARRAIX	-284	1 238	954	70	-1 619
CHASSAGNES	-416	2 827	2 411	338	1 666
CHASTEL	-456	1 958	1 502	108	310
CHAVANAC LAFAYETTE	-738	4 672	3 934	1 139	-265
HAZELLES	-105	675	570	63	-397
CHILHAC	-661	3 965	3 304	930	-2 069
CHOMETTE	-338	2 521	2 183	436	201
COLLAT	-280	1 313	1 033	143	171
COUTEUGES	-1 020	2 555	1 535	701	1 474
CRONCE	-253	1 635	1 382	38	-770
CUBELLES	-445	2 336	1 891	442	1 160
DESGES	-241	1 369	1 128	-245	1 479
DOMEYRAT	-426	3 224	2 798	503	-780
ESPLANTAS VAZEILLES	-464	2 745	2 281	491	150
FERRUSSAC	-233	1 718	1 485	202	-270
GREZES	-532	4 363	3 831	983	383
JAX	-381	2 915	2 534	164	134
JOSAT	-308	1 289	981	189	217
LANGAEC	-9425	40 320	30 895	12 021	23 018
LAVOUTE-CHILHAC	-934	4 018	3 084	1 227	-832
MAZERAT AUROUZE	-505	3 508	3 003	649	-783

AR Prefecture						
043-200	MAZEYRAT D'ALLIER	-3 662	17 240	13 578	7 387	6 922
Reçu le 18/10/2024	VIERCOEUR	-487	2 279	1 792	262	1 334
	MONTCLARD	-181	855	674	228	229
	PAULHAGUET	-2 012	12 135	10 123	4 099	-1 236
	PEBRAC	-364	3 437	3 073	143	686
	PINOLS	-651	3 873	3 222	492	1 066
	PRADES	-300	2 075	1 775	801	-721
	ST ARCONS D'ALLIER	-419	4 123	3 704	765	-305
	ST AUSTREMOINE	-215	1 005	790	90	165
	ST BERAINE	-303	1 927	1 624	368	-291
	ST CIRGUES	-433	3 626	3193	989	-853
	ST DIDIER SUR DOULON	-737	4 782	4045	22	911
	STE EUGENIE DE VILLENEUVE	-307	2317	2010	492	615
	ST GEORGES D'AURAC	-1 044	6 877	5 833	2 334	-1 148
	ST JULIEN DES CHAZES	-287	1 911	1 624	380	-227
	STE MARGUERITE	-192	614	422	43	197
	ST PAL DE SENOUIRE	-340	3 230	2 890	8	2 890
	ST PREJET ARMANDON	-298	2 518	2 220	86	566
	ST PRIVAT DU DRAGON	-493	3 005	2 512	246	231
	SALZUIT	-842	4 275	3 433	1 539	-642
	SAUGUES	-5 877	21 992	16 115	5 131	18 724
	SIAUGUES STE MARIE	-2 741	9 703	6 962	3 119	10 037
	TAILHAC	-206	1 474	1 268	228	-168
	THORAS	-744	5 272	4 528	241	2 205
	VALS LE CHASTEL	-137	568	431	95	-354
	VARENNES ST HONORAT	-192	623	431	10	431
	VENTEUGES	-858	7 272	6 414	1 026	1 269
	VILLENEUVE D'ALLIER	-832	6 468	5 636	1 570	-3 581
	Sous-Total communes	-49 110	258 689	209 559	57 691	61 410

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

55 présents et 16 pouvoirs

65

0

6

Date de convocation : 03/10/2024

Présenté par Le Président (1),

A Saint Pal de Sénouire, le 10/10/2024



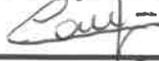
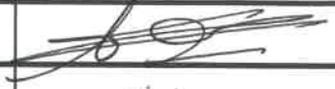
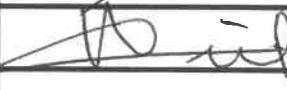
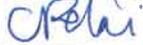
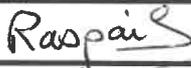
Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Saint Pal de Sénouire, le 10/10/2024

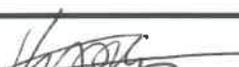
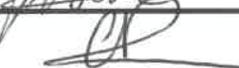
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3).

ASTRUC Thierry	
ATTARD Yves	
AUBAZAC Michel	
BAGES Jean-Claude	
BARLIER Patricia	
BEAUD Gérard	
BECKERT Michel	
BELIN Gérard	
BELLUT Florence	
BERTONI Lydie	
BESSE Robert	
BESSON Alain	
BOUDOUL Nathalie	
BOUET Jean-Pierre	
BOULARAND Annie	
BRINGIER Jean-Luc	
BRUGEROLLE Christophe	
BRUN Michel	
CHACORNAC Gaston	
CHANY Eliane	

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
CHATEAUNEUF Alain	
COUDERT Jessica	Raopail
CROS Karine	Cros
CUBIZOLLES Bernard	
CUBIZOLLES Jean-Marc	
CUBIZOLLES Laurence	
CUSSAC Alain	
DAUPHIN Christian	
DELABRE Marie-Christine	
DELIVERT Jacky	
DORIER André	
DURAND Jean-Michel	
EYNARD Séverine	
FAGHEON Jean-Paul	
FARIGOULE Chantal	
FLANDIN Mathieu	
FOUILLIT Alain	
GAILLARD Denis	
GALTIER Roland	
GARNIER Alain	
GINHAC Claude	
GOUDARD Gérard	
GOUPILLE Catherine	Goupille
GRIMALDI Thierry	
HANSMETZGER Didier	
JAMON Annue-Lise	
JEAN Agnès	
LAC Maurice	
LACROIX Jean-Michel	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
LAFOND Guy	
LEYDIER Ludovic	
LUDON Jean-Jacques	
MALFANT Michèle	
MICHEL Sylvie	
MISSONNIER Magalie	
MOLHERAT Philippe	
NICOUX Christian	
NOEL Pascale	
NOEL-BARON Franck	
PABIOU Gisèle	
PAULET Sandrine	
PAYS Martine	
PERREY Marie-Andrée	
PLANTIN Joël	
PORTAL Jean-Louis	
POTIN Claudine	
RAMBOURDIN Nathalie	
RASPAIL Gisèle	
RASPAIL Gisèle, VP	
ROCHER Serge	
ROMAGON Hervé	
ROUX Sandrine	
RUAT Gilles	
SAHUC Caroline	
SAUVANT Jérôme	
SICARD Loïc	
SOULIER René	
TAVENARD DEPHIX Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

TORRENT Paul	
TRONCHERE Loïc	
VACHER Mickael	
VIGIER Nicolas	
VISSAC Bernard	
VISSAC Joseph	
VIZADE Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le Saint Pal de Sénouire, le 10/10/2024



- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Décision modificative n°3 – Budget Général

AR Prefecture				FONCTIONNEMENT DEPENSES		
043-200073393-20241010-2024_07_05-DE Reçu le 18/10/24	CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
	011	611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE	5 288 479,66 €	-269 500,00 €	5 018 979,66 €
	012		CHARGES DE PERSONNEL	3 000 000,00 €	190 000,00 €	3 190 000,00 €
		6336	COTISATIONS CNFPT ET CDG	30 000,00 €	5 000,00 €	35 000,00 €
		64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUNERATIONS	750 000,00 €	88 500,00 €	838 500,00 €
		64132	PERSONNEL NON TITULAIRE SFT	8 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €
		64138	PERSONNEL NON TITULAIRES PRIMES /AUTRES INDEM	50 000,00 €	6 000,00 €	56 000,00 €
		64168	AUTRES EMPLOIS AIDES	540 000,00 €	10 000,00 €	550 000,00 €
		6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €
		6451	COTISATIONS URSSAF	350 000,00 €	50 000,00 €	400 000,00 €
		6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	245 000,00 €	10 000,00 €	255 000,00 €
		6454	COTISATIONS ASSEDEC	52 000,00 €	8 000,00 €	60 000,00 €
		6455	COTISATIONS ASSURANCE DU PERSONNEL	45 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €
		6474	VERSEMENT AUX AUTRES ŒUVRES SOCIALES	41 000,00 €	20 000,00 €	61 000,00 €
		6475	MEDECINE DU TRAVAIL	6 500,00 €	500,00 €	7 000,00 €
	014	7392221	FPIC	23 000,00 €	12 000,00 €	35 000,00 €
	67		CHARGES SPECIFIQUES			
	67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 000,00 €	67 500,00 €	69 500,00 €
	Total FONCTIONNEMENT			8 290 479,66 €	0,00 €	8 278 479,66 €

FONCTIONNEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Total FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	0,00 €

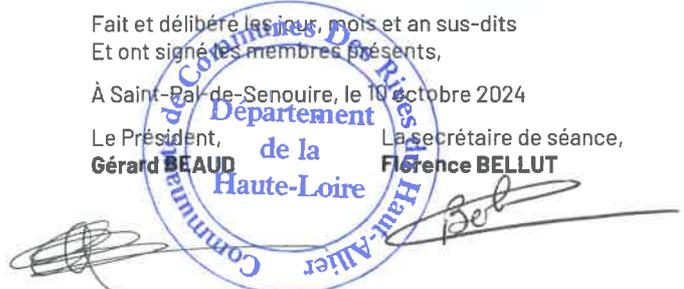
INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2024	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
					- €
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	- €

VOTE			
Nombre de votants	71		
Nombre de suffrages exprimés	65		
POUR	65		
CONTRE	0		
ABSTENTION	6	Mmes Karine CROS et Agnès JEAN MM. Nicolas VIGIER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Hervé ROMAGON	
PAS PRIS PART AU VOTE	0		

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,
À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,
Gérard BEAUD

La secrétaire de séance,
Florence BELLUT



AR Prefecture		TABLEAU DES EFFECTIFS		NOMBRE TOTAL EMPLOIS OUVERTS		POURVUS	VACANTS	DISPD	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
DATE DE MISE EN PLACE	RECEU LE	DATE DE MISE EN PLACE	RECEU LE	DATE DE MISE EN PLACE	RECEU LE				
07/2024	18/10/2024	01/01/2024	01/01/2024	01/01/2024	01/01/2024	84	83	86	8
ATTACHE TERRITORIAL									
Attaché principal	A	3	0	2	2	0	0	0	35H
Attaché territorial	A	2	3	5	4	1	0	0	35h
REDACTEUR TERRITORIAL									
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	3	2	1	0	0	1 à 30h, 2 à 35H
Rédacteur	B	0	2	3	2	1	0	0	35h
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL									
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	0	2	1	1	0	0	35h-30h
Adjoint administratif territorial principal 2e classe	C	3	0	5	3	2	0	0	35h-30h - 24h et 17,50 h
Adjoint administratif territorial	C	1	1	7	3	4	0	0	4 à 35H, 1 à 24h et 1 à 17h50
INGENIEUR TERRITORIAL									
Ingénieur hors classe	A	0	0	1	0	1	0	0	35h
Ingénieur principal	A	0	0	1	0	1	0	0	35h
Ingénieur (1 CDI)	A	0	1	1	1	0	0	0	35h
TECHNICIEN									
Technicien territorial	B	0	1	1	1	0	0	0	35H
AGENT DE MAITRISE									
Agent de maîtrise principal	C	0	1	1	1	0	0	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	2	1	1	0	0	35h
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL									
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	3	2	1	0	0	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0	0	9	6	3	0	0	6 à 35h, 1 à 33h, 1 à 25h et 1 à 28H
Adjoint technique territorial (2 CDI)	C	0	8	15	11	4	0	0	1 à 20 h / 1 à 24h / 1 à 32 h / 1 à 30h / 1 à 33h / 9 à 35h / 1 à 32h
PLURIS SENSIBLES ET SOCIAUX									
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF									
Assistant socio-éducatif	A	0	0	2	1	1	0	0	35H, 1 à 4h LAEP
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF									
Conseiller socio-éducatif	A	0	1	1	1	0	0	0	4h (LAEP)
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS									
Educateur territorial de jeunes enfants	A	1	1	6	4	2	0	0	30H, 33 h, 35H, 4H (+2)
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE									
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	0	2	1	0	0	0	35H, 33H
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	1	3	1	2	0	0	35H, 33H, 24h50, 4h (LAEP)
AGENT SOCIAL									
Agent social principal de 2ème classe	C	2	1	4	3	1	0	0	1 à 30h, 3 à 35H
Agent social	C	0	1	4	3	1	0	0	1 à 24,50 h, 1 à 26h, 2 à 35H
PLURIS ANIMATION									
ANIMATEUR TERRITORIAL									
Animateur principal 2ème classe	B	0	0	1	0	0	1	0	35H
Animateur territorial	B	0	1	1	1	0	0	0	17,5H
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL									
Adjoint d'animation 2° classe	C	0	1	1	1	0	0	0	35 H
Adjoint d'animation	C	0	0	1	0	1	0	0	35h
PLURIS CULTURELLES									
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES									
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	0	1	1	1	0	0	0	28H
PLURIS SPORTIFS									
ETAPS									
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 2° classe	B	1	1	2	2	0	0	0	35H
Educateur des activités sportives	B	0	1	1	1	0	0	0	28h
TOTAL		29	28	87	56	29	1	1	

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
54 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Création d'un emploi permanent d'accueillant LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) à temps non complet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.5° et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n° 2022-05-02, relative à la signature de la Convention Territoriale Globale dite "CTG" avec la CAF de Haute-Loire dans le cadre d'un plan d'actions 2022-2026 ;

Vu la délibération n° 2022-05-03, relative à la signature de la Convention d'objectifs avec les services de la MSA 43 dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural, dit "GMR" ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 septembre 2023,

Le Président indique que dans le cadre de l'axe parentalité de la "Convention Territoriale Globale" (CTG) et de "Grandir en Milieu Rural" (GMR), la communauté de communes des rives du Haut-Allier souhaite créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur 3 communes du territoire (Langeac, Saugues et Paulhaguet, dans les locaux des relais petite enfance).

Le LAEP est un lieu d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur parent, permettant :

- des échanges et des rencontres entre parents et professionnels,
- un éveil et une socialisation des jeunes enfants,
- un soutien, une écoute et une orientation pour les familles.

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_06-DE
Reçu le 18/10/2024

Le LAEP est ouvert une demi-journée par semaine avec un binôme d'intervenants.
Le poste est subventionné à hauteur de 30% du prix de l'heure d'intervention (soit une aide plafonnée à 26.26€/h d'intervention – selon le barème national CAF / 2023).

Cet emploi correspond au grade d'auxiliaire de puériculture territorial, cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux, catégorie B, filière médico-sociale.

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 4 heures.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8.5° (emplois permanents à temps non complet inférieur à 17h30) ;

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse.

La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau 4, ainsi que d'une expérience professionnelle correspondant au poste ; sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux (grade auxiliaire de puériculture territorial)

Le Président précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à un agent contractuel. Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un niveau 4 (Bac).

Le Président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent d'accueillant LAEP de catégorie B, correspondant au grade d'auxiliaire de puériculture territorial, cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux, catégorie B, filière médico-sociale
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires
- **AUTORISE** le Président à faire la publicité du poste et à recruter l'agent

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	69	
POUR	69	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	M. Alain FOUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme Eliane CHANY

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUS

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

**MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.**

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Création d'un emploi permanent de rédacteur principal 2° classe à temps non complet de 30h suite à promotion interne (examen professionnel)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,
Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
Vu la délibération n° 2019-01-13 portant détermination d'un ratio d'avancement de grade validée par le conseil communautaire du 12 mars 2019,
Vu le tableau des agents promouvables,
Vu l'arrêté n° 65 en date du 07 06 2021 portant création des lignes directrices de gestion de la collectivité,
Vu l'arrêté n° 2024-10 du CDG 43 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne suite à réussite à examen professionnel

Le Président propose de créer un emploi permanent rédacteur principal 2° classe à temps non complet de 30h suite à promotion interne et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

AR Prefecture

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

043-200073393-20241010-2024_07_07-DE
Reçu le 18/10/2024

- **ACCEPTE** la création d'un emploi permanent de rédacteur principal 2° classe à temps non complet de 30h ~~suite à promotion interne, est~~ à partir du 1^{er} décembre 2024
- **AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	71	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD **Florence BELLUT**



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Approbation des statuts du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Lafayette

Vu l'arrêté de création du PETR du 1^{er} décembre 2022

Vu la délibération 2022-04-10 de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier approuvant la création du PETR ainsi que ses statuts

Vu la délibération du Comité syndical du PETR en date du 27 Février 2024

Vu le recours gracieux de M. Le Sous-Préfet en date du 26 mars 2024

Vu la délibération de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier en date du 27 mars 2024

Vu la délibération du Comité syndical du PETR en date du 25 septembre 2024 approuvant la modification des statuts du PETR

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que le PETR a modifié, lors du Comité syndical du 25 septembre 2024, ses statuts comme suite au recours gracieux de M. Le Sous-Préfet du 27 mars 2024.

Les statuts sont annexés à la présente délibération.

Je vous propose d'adopter ces nouveaux statuts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **ADOpte les statuts** tels que présentés en annexe

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_08-DE
Reçu le 18/10/2024

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	68	
POUR	68	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	M. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL et M. Alain FOUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

**MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.**

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Demande de subvention à l'État DSIL/DETR (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) / (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) 2025 – Maison Communautaire de Lavoûte-Chilhac

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de maison communautaire,
Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à la l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de MSAP,
Vu la délibération du 12 octobre 2021 N°2021-06-14 relative à la l'autorisation du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement extérieur
Vu la délibération du 12 octobre 2021 N°2021-06-15 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en maison communautaire à Lavoûte-Chilhac
Vu le dossier de demande de subvention DETR/DSIL 2025,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 2 octobre 2024,

La Communauté de communes des rives du Haut-Allier a inscrit dans son « projet de territoire » le maillage de son territoire avec la création d'une Maison communautaire à Lavoûte-Chilhac.

Il s'agira de regrouper les services suivants :

- Mairie
- Communauté de communes
- Office de tourisme
- La Poste
- Diverses salles associatives et partenariales (ADMR, salle des assos, salle mutualisée)

Le Président présente le plan de financement ci-dessous.

Il sollicite une demande de DSIL/DETR pour ce projet à hauteur de 30%

AR Prefecture

043-200073393 20241010 2024_07_09 DE

Reçu le 18/10/2024

Dépenses en euros HT

		Recettes		
				%
Travaux bâtiment	1 135 000 €	Région	500 000€	29.7 %
Maîtrise d'œuvre et honoraires	113 000 €	DSIL/DETR 2025	506 400€	30 %
Travaux extérieurs	400 000 €	Région appel à projets	200 000€	11.8 %
Maîtrise d'œuvre et honoraires	40 000 €	CCRHA	481 600 €	28.5 %
TOTAL HT	1 688 000 €	TOTAL HT	1 688 000 €	100 %

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le projet présenté,
- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **VALIDE** la demande de subvention DETR - DSIL 2025 telle que présentée,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer cette demande et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	61	
POUR	52	
CONTRE	9	Mmes Karine CROS et Agnès JEAN MM. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Nathalie BOUDOUL, Christophe BRUGEROLLE, David CHANTEMESSE, Nicolas VIGIER, Hervé ROMAGON et Denis GAILLARD
ABSTENTION	10	Mme Sandrine ROUX MM. Maurice LAC, Jean-Claude BAGES (pouvoir donné à Claude GINHAC), Jean-Luc BRINGER (pouvoir donné à Gérard BELIN), Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Alain GARNIER, Alain FOUILLIT, Yves ATTARD et Robert BESSE
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

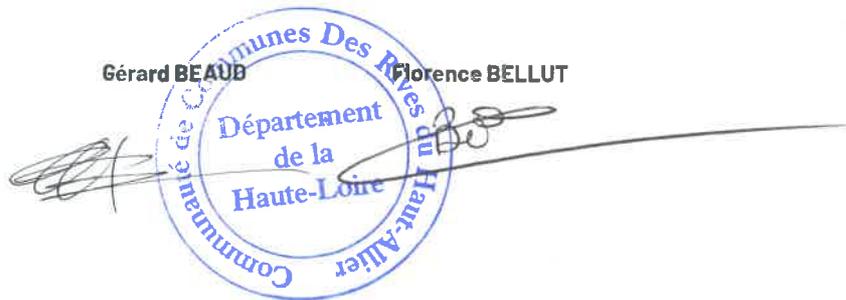
À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Oui ont pris part à la
délibération :
54 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (session 2)

Vu les propositions de la commission Communication Culture-Loisirs-Sports Tourisme du 20/09/2024,
Vu les propositions du bureau en date du 2 octobre 2024,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes pour une deuxième tranche d'attributions.

La commission s'est réunie et a reçu les organisations demandant une somme supérieure à 1 000€ ainsi que les nouvelles organisations et a proposé d'attribuer un montant (aide à l'activité ou à la manifestation) validé par le bureau, dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP :

Associations ou organisations : 9	Montant de la subvention en euros pour 2024
CULTURE	
Aide manifestation	
Rocher d'écriture (communication salon du livre de Prades)	600
Contes de traverse (intervention conteurs école et personnes âgées)	500
SPORT	
Aide manifestation	
Oval Club Gévaudan (organisation tournoi régional 650 enfants, 11 clubs)	1 000
Aide activité	

AR Prefecture043-200073
Reçu le 18/10/2024

Collège Joachim Barrande Saugues (aide élèves section sportive équitation)	900
Haute Allier Mouv (nouveau support numérique animation activité zumba)	600
Ar. en viel (interventions escalade écoles)	500
AUTRES LOISIRS FOIRES FETES NATURE TOURISME	
Aide manifestation	
Au plus près (relance animation marchés de La Chomette 9 dates)	1500
Comité d'animation Chanteuges (communication randonnée des feuilles mortes)	1200
Et pourquoi pas (accueil exceptionnel auteur compositeur dans site jardin-forêt avec interventions 4 communes Lavoûte-Chilhac, Langeac, Villeneuve d'Allier, St Privat-du-Dragon)	500
TOTAL	7 300

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** l'affectation de subventions et actions complémentaires comme définie ci-dessus.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	69	
POUR	69	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	M. Alain FOUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	1	M. Yves ATTARD

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUBO

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Oui ont pris part à la
délibération :
53 présents et 14 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Maison France Service au Moulin à Langeac : Avenants et Marchés complémentaires

Vu la compétence de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier en matière de MSAP : Maison de Services au Public,
Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à la l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de MSAP,
Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-08 relative à la validation du plan de financement - Maison des services au public - Langeac,
Vu la délibération du 22 novembre 2019 N° 2019.06.17 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac,
Vu la délibération du 17 décembre 2019 N°2019.07.12 relative à l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre
Vu la délibération N°2020-06-12 du 3 novembre 2020 relative à la validation de l'APD et signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2021,
Vu la délibération N°2021-07-03 du 16 décembre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux
Vu la délibération N°2022-01-56 du 10 mars 2022 relative à l'attribution du marché de travaux
Vu la délibération N°2022-01-57 du 10 mars 2022 relative à la validation du plan de financement
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 octobre 2023
Vu la délibération N°2023-04-29 du 5 octobre 2023 relative à la validation des avenants et marchés complémentaires
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1er octobre 2024

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_11-DE
Reçu le 18/10/2024

Le projet correspond à la réhabilitation du bâtiment de l'ancien Moulin situé sur l'avenue Danton à Langeac sur 3 niveaux soit une surface de 1 104 m² environ afin d'y installer :

- **1er niveau de 364 m²** : locaux de 197 m² destinés à la MFS (aide au numérique, bureaux d'accueil des partenaires, salle visio-conférence, espace de co-working) et les locaux dédiés à la DDFIP de 167 m²
- **2ème niveau de 364 m²** : locaux destinés au siège de la Communauté de communes
- **3ème niveau de 364 m²** : salle multifonctions et des locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique et la danse

Le Vice-Président rappelle que ce projet est financé à 80 % de subvention sur la base de 1 247 554 € HT de travaux. L'assiette du montant des travaux relatifs aux locaux de la DGFIP estimaient à 222 350 € HT ne sont pas pris en compte dans l'assiette éligible pour prétendre aux subventions car un loyer sera versé par les services de l'Etat.

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que la réhabilitation du Moulin est lancée mais que des avenants sont à valider pour la bonne exécution des travaux à savoir :

- Le lot 1 : Terrassement par l'entreprise Delorme, l'avenant 1 de 3 865 € HT concerne la dépose et évacuation de la dalle extérieure sous escalier nord et préparation des fondations
- Le lot 2 : Maçonnerie par l'entreprise Missonnier, l'avenant 2 de 19 427.40 € HT concerne les travaux liés à la semelle, aux poutrelles béton qui supporteront l'escalier de secours, à la modification d'ouverture, au changement de pierre de façade, de jambage d'allège etc.
- Le lot 12 : Plâtrerie-peinture : par l'entreprise Perreti, l'avenant 1 de 11 825.20 € HT concerne un recalcul des surfaces de plafond de type A en sous rampant et l'hydrogommage des fermes et poutre du toit.
- Le lot 13 : Sols souples par l'entreprise Gimbert, l'avenant 1 de - 484.80 € HT concerne la moins-value pour les tapis d'entrée

Un marché complémentaire de 36 155 € ht est créé pour le traitement de tous les bois intérieurs et le vernis ignifugé qu'exige le SDIS. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Vigouroux-Mercier.

Le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre était basé sur une enveloppe initiale de 827 000 euros HT de travaux, il conviendrait de régulariser les honoraires sur le nouveau marché de base de 1 267 079.40 € HT de travaux soit un avenant de 40 927.50 € + 5 941 €

Il conviendrait d'établir de valider les avenants 1 et 2 et les marchés complémentaires mentionnés en rouge comme suit :

ESTIMATION		ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX LE 10.03.22 / 13.04.22/5.10.23/10.10.24					10.10.24
Lot n°	Objet	Estimation en euros HT	Entreprises	Marché de base: Montant en euros HT	Montant en euros HT des options	Avenant 1 et Marchés complémentaires en euros HT	Avenant 2 et Marchés complémentaires Montant en euros HT
1	TERRASSEMENT	9 029,50 €	TRAMONTIN LANGEAC	11 902,05		3 865,00	
2	MACONNERIE	57 957,20 €	MISSONNIER BRIOUDE	74 211,07		3 253,34	19 427,40
3	CHARPENTE BOIS	24 870,00 €	VALENTIN LANGEAC	24 233,35 €			
4	PLANCHER MIXTE avec découpe solives pour coffrage poutre beton	53 607,14 €	SORAMA CLERMONT	81 090,95 €	23 712,00		
5	DALLAGE avec plancher collaborant escaliers	95 757,41 €	GAILLARD SAUGUES	69 792,22 €	4 552,80 €		
6	COUVERTURE ZINGUERIE	4 891,00 €	VALENTIN LANGEAC	5 839,40 €		993,45 €	
7	SERRURERIE EXTERIEURE	115 145,16 €	ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL	215 835,00 €			
8	SERRURERIE/MENUISERIE avec rideau métallique	133 030,00 €	SARL METALERIE DE L'ARZON	87 490,00 €	1 800,00		
9	MENUISERIES EXTERIEURES ALU AU PO	13 200,00 €	PARRIN SIAUGUES-SAINT-MARIE	13 465,80 €			
10	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU	36 840,00 €	PARRIN SIAUGUES-SAINT-MARIE	39 893,67 €			
11	MENUISERIE INTERIEURE avec meubles stratifiés	53 764,00 €	VALENTIN LANGEAC	55 656,55 €	29 300,00		
12	PLATRERIE PEINTURE	212 063,15 €	PERRETILE PUY EN VELAY	184 659,03 €		4 299,45 €	7 524,79 €
13	SOLS SOUPLES avec réagréage	6 439,50 €	GIMBERT CHADRAC	7 629,00 €	1 981,05 €	-484,80 €	
14	CARRELAGÉ	19 041,02 €	ASTRUC BRIVES CHARENSAC	14 549,62 €			
15	PLOMBERIE SANITAIRE	22 187,56 €	SARL GIGNAC LANGEAC	28 914,00 €			
16	CHAUFFAGE	66 661,50 €	SARL GIGNAC LANGEAC	71 967,00 €			
17	VENTILATION	56 990,50 €	SARL GIGNAC LANGEAC	63 720,00 €			
18	ELECTRICITE	175 632,60 €	CHOPY LANGEAC	184 232,10 €			
19	ASCENSEUR	40 000,00 €	AUVERGNE ASCENSEUR	32 000,00 €			
Marché complémentaire			GAILLARD SAUGUES			28 392,00 €	
Marché complémentaire			PYRAMIDE LE CHAMBRON FEUGEROLLES			25 680,00 €	
Marché complémentaire			VALENTIN LANGEAC			27 624,86 €	
Marché complémentaire			VIGOUROUX-MERCIER				36 155,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE	MISSION BASE EXE 9,3 %		CABINET CREGUT	76 911,00 €			40 927,42 €
MAITRISE D'ŒUVRE	MISSION COMPLEMENTAIRE 1,35 %		CABINET CREGUT	11 164,50 €			5 941,07 €
TOTAL MARCHÉ DE TRAVAUX		1 197 097,24 €	TOTAL MARCHÉ	1 267 079,81 €	61 345,85 €	93 623,30 €	63 107,19 €
TOTAL MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC MOE			TOTAL MARCHÉ + Moe	1 355 155,31 €	61 345,85 €	93 623,30 €	109 975,68 €
			TOTAL MARCHÉ ATTRIBUE			1 620 100,14 €	

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_11-DE

Reçu le 18/10/2024

Après en avoir débattu et sur proposition du **Président, le Conseil Communautaire :**

- **ACCEPTE** de valider les avenants 1 et 2 avec les entreprises mentionnées dans le tableau,
- **ACCEPTE** de valider les avenants 4 liés au changement de mandataire du groupement et le 5 liés aux honoraires de maîtrise d'œuvre
- **ACCEPTE** de valider les marchés complémentaires avec les entreprises mentionnées dans le tableau,
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants et le marché complémentaire et les ordres de service et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	63	
POUR	63	
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	MM. Roland DEBERLE, David CHANTEMESSE, Alain FOUILLIT et Alain GARNIER
PAS PRIS PART AU VOTE	4	MM. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Nathalie BOUDOUL

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



AR Préf. délib. du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

043-200073393-20241010-2024_07_12-DE
Reçu le 18/10/2024

des Rives du Haut-Allier
N°2024-07-12

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
52 présents et 14 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

**MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.**

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Aquadôme à Langeac : Avenants sur marché de travaux pour création de 2 bassins et création de plage naturelle

Vu la compétence communautaire construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
... / ...

Vu la délibération N°2024-02-32 du 28 février 2024 relative à la validation des avenants et des marchés complémentaires de l'Aquadôme à Langeac,

Vu l'avis de la commission d'appel offres du 14 février et du 27 février 2024 sur le nouveau marché de travaux sur la création de 2 bassins de rétention d'eau et de création de plage naturelle

Vu la délibération N° 2024-01-09 du 16 janvier 2024 relative à l'accord de résilience Eau Potable où le projet de création de 2 bassins de rétention est inscrit,

Vu l'avis de la CAO du 1^{er} octobre 2024,

Vu la délibération N° 2024-02-33 du 28 février 2024 : relative à l'attribution d'un marché de travaux pour création de 2 bassins et création de plage naturelle

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier a engagé le marché de travaux du centre aqualudique à Langeac le 12 octobre 2021 pour une réception des travaux en février 2024 avec une ouverture au public le 1^{er} Avril 2024. L'opération dont fait l'objet cette délibération est une nouvelle opération qui comprend des travaux d'Aménagement extérieurs de l'espace Aqualudique à Langeac.

Ce marché de travaux concerne :

- La création de 2 bassins (1360 m³ et 500 m³) de rétention d'eau,
- L'aménagement d'une plage naturelle de 4000 m² environ
- La fourniture et pose de clôture (500 m/l) du site
- La fourniture et plantations pour les espaces verts (4870 m² d'engazonnement et plantation de merisiers, pêchers de vignes, cèpes de vignes, rosiers et massifs fleuris....)

Il conviendrait aujourd'hui de valider un avenant 1 relatif au lot 2 pour réajuster le linéaire de clôture et d'enlever la clôture de la plage artificielle et un avenant 1 au lot 3 pour une surface d'engazonnement supérieure avec des végétaux supplémentaires, la commission d'appel d'offres s'est réunie et l'avis de la commission d'appel d'offres se traduit comme suit :

AR Prefecture

AMENAGEMENT 2 BASSINS + PLAGE NATURELLE AQUADOME LANGEAC

043-200073393-20241010-2024_07_13-DE
Reçu le 18/10/2024

Lot n°	Objet: Marché de base	Entreprises	Montant Marché de base en euros HT	Montant total en euros HT	AVENANT I
1	TERRASSEMENT (création de 2 bassins et aménagement plage extérieure)	SAS CUBIZOLLES TP à SAUGUES	103 843,00	103 843,00	
2	CLOTURE	SENEZE CHARIOT BEE PAYSAGE à SAUVAGNAT ST MARTHE 63	34 308,00	34 308,00	-4 335,00
3	ESPACE VERT	SENEZE CHARIOT BEE PAYSAGE à SAUVAGNAT ST MARTHE 63	30 904,45	30 904,45	4 335,00
Total marché			169 055,45	169 055,45	0,00

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** l'avis de la commission d'appel d'offres
- **VALIDE** le marché de travaux comme mentionné au tableau ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer les actes d'engagements, les ordres de service et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	59	
POUR	57	
CONTRE	2	MM. Didier HANSMETZGER et Alain GARNIER
ABSTENTION	7	Mmes Karine CROS et Agnès JEAN MM. Christophe BRUGEROLLE, Jean-Paul FAGHEON (pouvoir donné à Didier HANSMETZGER), Nicolas VIGIER, Hervé ROMAGON et Alain FDUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	5	Mme Claudine POTIN MM. Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL et Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
48 présents et 12 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Pôle enfance jeunesse à Paulhaguet : Attribution du marché de travaux

Vu la compétence communautaire dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 15 février 2023,
Vu la délibération N° 2023-01-55 du 2 mars 2023 relative à la validation du choix de la maîtrise d'œuvre du pôle enfance-jeunesse à Paulhaguet
Vu la délibération N° 2023-05-13 du 11 décembre 2023 relative à la demande de subvention DSIL/DETR 2024,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2024 et du bureau du 2 octobre 2024,

Rappel : La Communauté de communes des Rives du Haut-Allier a inscrit dans son « projet de territoire » le maillage de son territoire avec la création d'un pôle enfance jeunesse à PAULHAGUET.

L'objectif est de regrouper 3 services de l'enfance jeunesse tels que le Relais des assistances maternelles, la crèche et le centre aéré en un lieu. Aujourd'hui, ces services sont disséminés et occupent des sites sur Paulhaguet n'appartenant pas à la collectivité et demandent un loyer. Demain, la CCRHA a la possibilité de récupérer une copropriété qui accueille aujourd'hui l'école maternelle.

En 2024, l'école maternelle déménagera et intégrera le Territoire Educatif Rural de Paulhaguet qui regroupera l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège en un même lieu.

L'opération consiste à rénover l'immeuble en co-propriété qui se situe sur la commune de Paulhaguet sur la section AB sur la parcelle n°731 d'une superficie de 1599 m² dont 633 m² bâtis.

Le descriptif du bien se décline comme suit :

L'école maternelle est située en centre bourg, avec un côté "rué" donnant sur la rue de la République avec 4 places de parking devant les escaliers de l'entrée et un côté "cour" donnant sur la rue Jeanne Michel. Celle-ci dispose de 10 places de parking pour les riverains.

- un rez-de chaussée de 425 m² accueillant aujourd'hui l'école maternelle
- une chapelle (80 m²) mitoyenne désacralisée et désaffectée
- un appartement désaffecté au 1er étage de 55 m²

L'enveloppe des travaux est estimée à 640 700 euros HT au stade APD (Avant-Projet Définitif). Le cabinet BRUN OUVRAY ARCHITECTES de Clermont-Ferrand assure la maîtrise d'œuvre avec un taux d'honoraires de 9.55 % sur une enveloppe prévisionnelle de 300 000 euros. Il conviendrait de réajuster ces honoraires sur le montant des travaux au stade APD, soit un avenant 1 de 32 536.85 € HT.

Une consultation pour le marché de travaux a été lancée le 2 août 2024 pour une remise des offres le 18 septembre 2024. 19 offres ont été reçues. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} octobre 2024. À la suite de l'analyse des offres, la CAO propose de retenir les offres suivantes :

Lot n°	MARCHÉ DE BASE			MEZZANINE	REAMENAGEMENT ETAGE AVEC BALCON	TOTAL		Entreprises	Montant BASE en euros HT	Montant MEZZA en euros HT	Montant APPART en euros HT	TOTAL
	Objet	Estimation Marché base en euros HT	Estimation en euros HT			Estimation en euros HT au stade PRO	Estimation en euros HT					
1	GROS ŒUVRE FACADES	77 500,00 €	800,00 €	4 300,00 €	82 600,00 €	MISSONNIER BRIOUDE	70 982,63 €	1 223,76 €	7 156,27 €	79 364,66		
2	COUVERTURE ET ANCHEITE	27 500,00 €	10 760,00 €	38 260,00 €	38 260,00 €	EGGE 43 ETANCHEITE	28 180,80 €	14 226,80 €		42 407,60		
3	MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	38 200,00 €	2 590,00 €	19 700,00 €	60 490,00 €	CHAPUIS LE PUY	37 129,14 €	3 799,00 €	18 019,39 €	58 947,53		
4	MENUISERIE INTERIEURES	65 800,00 €	1 300,00 €	4 160,00 €	71 260,00 €	PARRIN SIAUGUES SAINT ROMAIN	52 198,24 €	1 852,17 €	3 560,15 €	57 610,56		
5	PLATRIERIE PEINTURES	125 600,00 €	710,00 €	11 150,00 €	137 460,00 €	MASCLAUX PIERRE LE PUY EN VELAY	76 780,29 €	4 447,58 €	8 956,34 €	86 184,21		
6	SOLS SOUPLES	33 900,00 €	1 750,00 €	2 300,00 €	37 950,00 €	SARL GIMBERT LE PUY	29 331,48 €	967,50 €	2 648,71 €	32 947,69		
7	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE	92 100,00 €	11 000,00 €	103 100,00 €	103 100,00 €	LASHERMES	97 345,72 €		16 907,73 €	114 253,45		
8	ELECTRICITE	70 800,00 €	2 000,00 €	6 500,00 €	79 300,00 €	SARL COURTEIX BRIOUDE	50 795,60 €	2 397,14 €	9 982,35 €	63 175,09		
9	VRD ESPACES VERTS	40 900,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	40 900,00 €	CHAMBON PAUL HAGUET	39 500,63 €			39 500,63		
10	DEMOLITION	25 600,00 €	29 600,00 €	29 600,00 €	29 600,00 €	Les Ateliers de la Bruyère Sauques	13 773,88 €		15 72,47 €	15 346,35		
	TOTAL MARCHÉ	597 900,00 €	19 910,00 €	63 110,00 €	680 920,00 €	TOTAL MARCHÉ	486 016,41 €	24 913,95 €	68 805,41 €	589 737,77 €		
						TOTAL MARCHÉ ATTRIBUE			589 737,77 €			

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_13-DE
Reçu le 18/10/2024

Monsieur Gérard BELIN s'est retiré en début de délibération et n'a participé ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire,

- **ACCEPTE** de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres,
- **ATTRIBUE** le marché de travaux comme présenté ci-dessus,
- **ACCEPTE** de signer l'avenant 1 de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BRUN OUVRAY ARCHITECTES pour un montant de 32 536.85 € HT.,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement et les ordres de service et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	58	
POUR	58	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	MM. David CHANTEMESSE et Alain FOUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	11	MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Nathalie BOUDOUL, Jacky DELIVERT et son pouvoir Jean-Michel DURAND, Gérard BELIN et son pouvoir Jean-Luc BRINGER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Alain BESSON et Yves ATTARD

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
51 présents et 14 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

**MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.**

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Maison Communautaire Culturelle de proximité à Saugues : convention de mise à disposition et répartition des charges

Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-09 relative à la validation du plan de financement et demande de subvention auprès de la Région,
Vu la délibération du 22 novembre 2019 N°2019-01-09 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises,
Vu la délibération du 3 novembre 2020 N° 2020.06.08 relative à la demande de subvention de DSIL 2021,
Vu la délibération du 12 avril 2021 N°2021-03-22 relative à la demande de subvention DGD,
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 19 mai 2021,
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 23 juin 2021,
Vu la délibération du 30 juin 2021 N° 2021-04-23 relative à l'attribution du marché de travaux pour la création de la Maison communautaire et culturelle de proximité à Saugues.
Vu la délibération du 24 mai 2022 N° 2022-03-16 relative à la demande de cofinancement LEADER pour une étude d'aménagement d'une médiathèque dans la Maison communautaire culturelle de services publics à Saugues,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 octobre 2023
Vu la délibération du 5 octobre 2023 N° 2023-04-28 relative aux avenants et marchés complémentaires
Vu la délibération du 28 février 2024 N° 2023-04-35 relative à un avenant
Vu la délibération du 31 mai 2024 N° 2024-05-18A relative à un avenant

La Communauté de communes des rives du Haut-Allier est propriétaire de l'ancien Hôtel de France situé 1 place du 11 novembre à Saugues.

Elle a procédé à sa réhabilitation en vue de créer une Maison Communautaire et Culturelle de proximité (MCCP).

AR Prefecture

043-200074393-20241010-2024_07_14-DE
Reçu le 18/10/2024

La maison communautaire considérée comme un lieu vivant d'échange social et culturel, avec une « verticalité de usage » permet de regrouper des services à la population :

- **Espaces communautaires (50% de la surface totale) :**
 - Office de tourisme intercommunautaire
 - Bureaux communauté de communes
 - Bureaux de coworking
 - Antenne de musique
 - Relais Petite Enfance
- **Espaces communaux (50% de la surface totale) :**
 - Bibliothèque/médiathèque
 - Ludothèque
 - Boîte à livres

Il conviendrait de signer une convention de mise à disposition de 50 % des locaux à la commune de Saugues et de se répartir les charges et l'entretien comme stipulés dans la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** de signer la convention avec la commune de Saugues,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	63	
POUR	62	
CONTRE	1	M. Alain GARNIER
ABSTENTION	2	MM. Alain FOUILLIT et Yves ATTARD
PAS PRIS PART AU VOTE	6	Mme Agnès JEAN MM. Christophe BRUGEROLLE, Jean-Marc CUBIZOLLES et son pouvoir Nathalie BOUDOUL, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoît BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Validation des tarifs du mobilier bois fabriqué par le Chantier d'Insertion Communautaire

Vu la délibération N°2018.09.06 relative à la définition des compétences d'intérêt communautaire notamment dans le champ social ainsi qu'en matière d'actions et de développement économiques (Volet "Chantier d'Insertion"),
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 octobre 2024

Le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier bénéficie dans le cadre de son chantier d'insertion d'un agrément de 24.5 ETP (32 salariés en moyenne) pour 7 permanents (6.5 ETP) en charge de l'encadrement et l'accompagnement des salariés en parcours.

Les supports d'activité sont les suivants :

* **Entretien des espaces verts** : paysagisme, plantation et ornements, taille, implantation de panneaux de signalisation, petite maçonnerie, manutention de fûtes, nettoyage, production bois, entretien des villages ainsi que le travail et l'entretien de la vigne,

* **Service à la personne** : accompagnement individuel de personnes dans les tâches quotidiennes (lever, coucher, préparation des repas, surveillance, déplacements...)

Le CDIAE (Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique) a validé en session du 20 juin 2024 l'élargissement du périmètre d'activité sur la fabrication de structures bois telles que du mobilier bois extérieur et intérieur, construction de barrières, habitat léger et autres aménagements.

La commercialisation de ces fabrications en bois doit être circonscrite dans un premier temps aux 60 communes de la Communauté de communes. Elle est élargie à une clientèle privée.

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_15-DE
Reçu le 18/10/2024
La vente du mobilier bois nécessite la validation des tarifs décrits ci-dessous :

- Table pique-nique extérieure 8 places (ronde ou carrée) : 950€
- Table pique-nique extérieure 6 places (rectangulaire) : 450€
- Banc 2 personnes avec cache-pot : 150€
- Cache-pot carré : 60€
- Jardinière ronde : 80€
- Bac à pouzzolane : 150€
- Bibliothèque intérieure : variable selon les dimensions

D'autres mobiliers pourront être proposés en fonction de la demande.

Pour les collectivités, associations et particuliers du territoire de la Communauté de communes, il n'y aura pas de frais de livraison. Au-delà du territoire, il sera appliqué un tarif de 0,50€/km parcourus pour livrer les mobiliers.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs proposés,
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants dans le cadre de nouveaux tarifs,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	69	
POUR	69	
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Mmes Martine PAYS et Eliane CHANY
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Oui ont pris part à la
délibération :
53 présents et 15 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Schéma directeur des énergies renouvelables

Vu la compétence communautaire « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »

Vu la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture signée le 30 mai 2024 entre la communauté de communes des rives du Haut-Allier et la chambre d'Agriculture de la Haute-Loire, notamment son action 1 concernant la mise en œuvre du schéma directeur communautaire sur les énergies renouvelables.

Vu l'article L110-1 du code de l'environnement portant sur la définition de l'environnement.

Vu la délibération de la commune d'Ally du 23 novembre 2023 portant sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie éolienne.

Vu la délibération de la commune d'Ally du 8 août 2024 portant sur le refus de définition de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie photovoltaïque.

Vu la délibération de la commune de Couteuges N° 2024-31 du 4 juin 2024 portant sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.

Vu la délibération du 16 septembre 2021 portant sur l'accord de la commune de Saint-Georges-d'Aurac d'étudier le projet photovoltaïque porté par la société CAP VERT ENERGIE (CVE).

Vu la délibération n° DE-2024-08 de la commune de Langeac du 8 octobre 2024 portant sur l'accord de la commune d'étudier la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque au sol sur les parcelles AP 327, AP 339, AP 344 et AP 431.

Vu le courrier du 15 mai 2024 portant sur l'accord de la commune de Mazeyrat-d'Allier d'étudier le projet photovoltaïque porté par la société VALOREM.

Vu les délibérations n° 2024011701 et n° 2024011704 et de la commune de Salzuit portant sur l'accord de la commune pour la mise en place d'un projet photovoltaïque au sol par la société VALOREM

Vu les délibérations 30072024-08 et 25112022-11 et de la commune de Paulhaguet portant sur l'accord de la commune pour la mise en place d'un projet photovoltaïque au sol par les sociétés WPD et CVE

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 02/10/2024 ;

AR Prefecture

Vu l'avis favorable de la commission économie du 03/10/2024
043-200073393-20241010-2024_07_16-DE
Reçu le 18/10/2024

Monsieur le Président propose la création d'un schéma directeur des Énergies renouvelable en partenariat avec les communes et la chambre d'Agriculture dans le but de fixer les zonages favorables à l'installation de projets énergétiques photovoltaïques et éoliens sur le territoire de la communauté de communes. Cette initiative vient préciser et à uniformiser les conditions dans lesquelles les projets énergétiques sont acceptés sur le territoire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier.

Ce schéma vise principalement à développer une vision partagée entre les différents acteurs du territoire (communauté de commune, communes, chambre d'agriculture 43 et services de l'état) au sujet des projets dans le but de :

- Recenser et valider les parcs en cours et les projets à venir
- Favoriser la mise en concurrence des porteurs de projets énergétiques sur les zonages favorables et non pourvus
- Donner une visibilité aux porteurs de projet des zones « favorables » au développement énergétique
- Intégrer les enjeux économiques, paysagers, liés aux recyclages des friches, au sein d'un même document
- Intégrer et identifier des zones d'accélération au sens de la loi d'accélération des énergies renouvelables
- Favoriser les projets à haute valeur d'intérêt général
- Préserver les équilibres environnementaux et patrimoniaux
- Assurer le potentiel d'équilibre d'accès au réseau
- Soutenir la labellisation TEPOS de la communauté de communes en allant vers une couverture des besoins des consommations électriques à moyen terme.

Ce schéma directeur fait apparaître sous forme de cartographie et de tableau en annexe 1 et 2 :

- La localisation des zones d'accélération proposées par les mairies sans projet identifié
- Les projets validés par la commune d'accueil et la CCRHA qui disposent des garanties nécessaires de la part du porteur de projet en matière d'objectifs du schéma directeur.
- Les projets en attente de garantie de la part du porteur de projet quant aux conditions de réalisation du projet sur le territoire de la CCRHA.
- Les zones d'exclusions définies par la Chambre d'Agriculture 43 et plus particulièrement les terres labourables au sens de la PAC et de la MSA.

Ce schéma intègre au travers de l'annexe 3 les attentes des collectivités et les préalables aux projets solaires au sol en matière de partage de la valeur et de participation des porteurs de projets à la consommation énergétique locale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le schéma directeur des énergies renouvelables tel que présenté dans les annexes
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce projet.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	62	
POUR	62	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	6	Mmes Sandrine ROUX, Martine PAYS et Eliane CHANY MM. Bernard CUBIZOLLES, Thierry ASTRUC et Alain FOUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	3	M. Jacky DELIVERT et son pouvoir M. Jean-Michel DURAND et M. Guy LAFOND

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



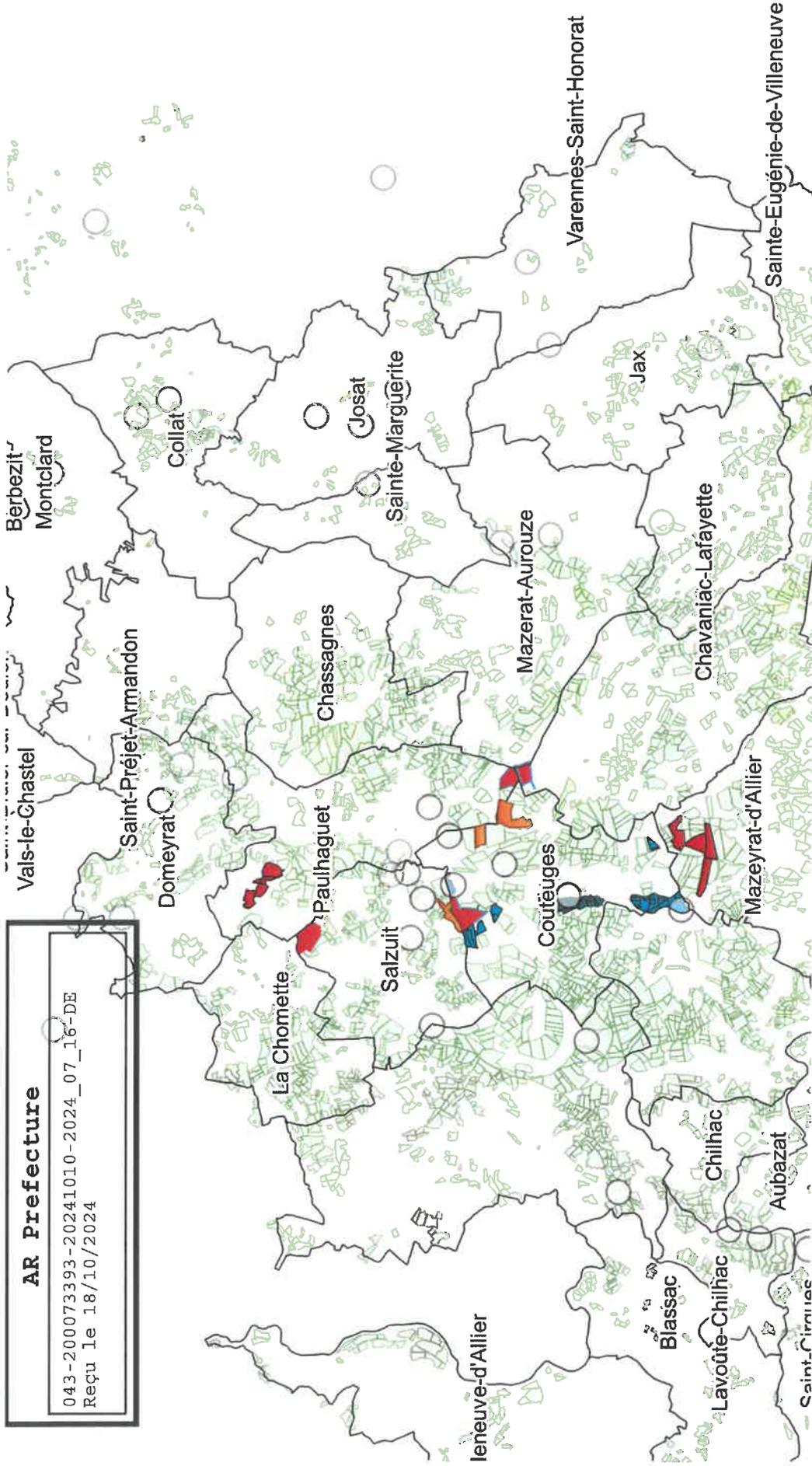
AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_16-DE
Reçu le 18/10/2024

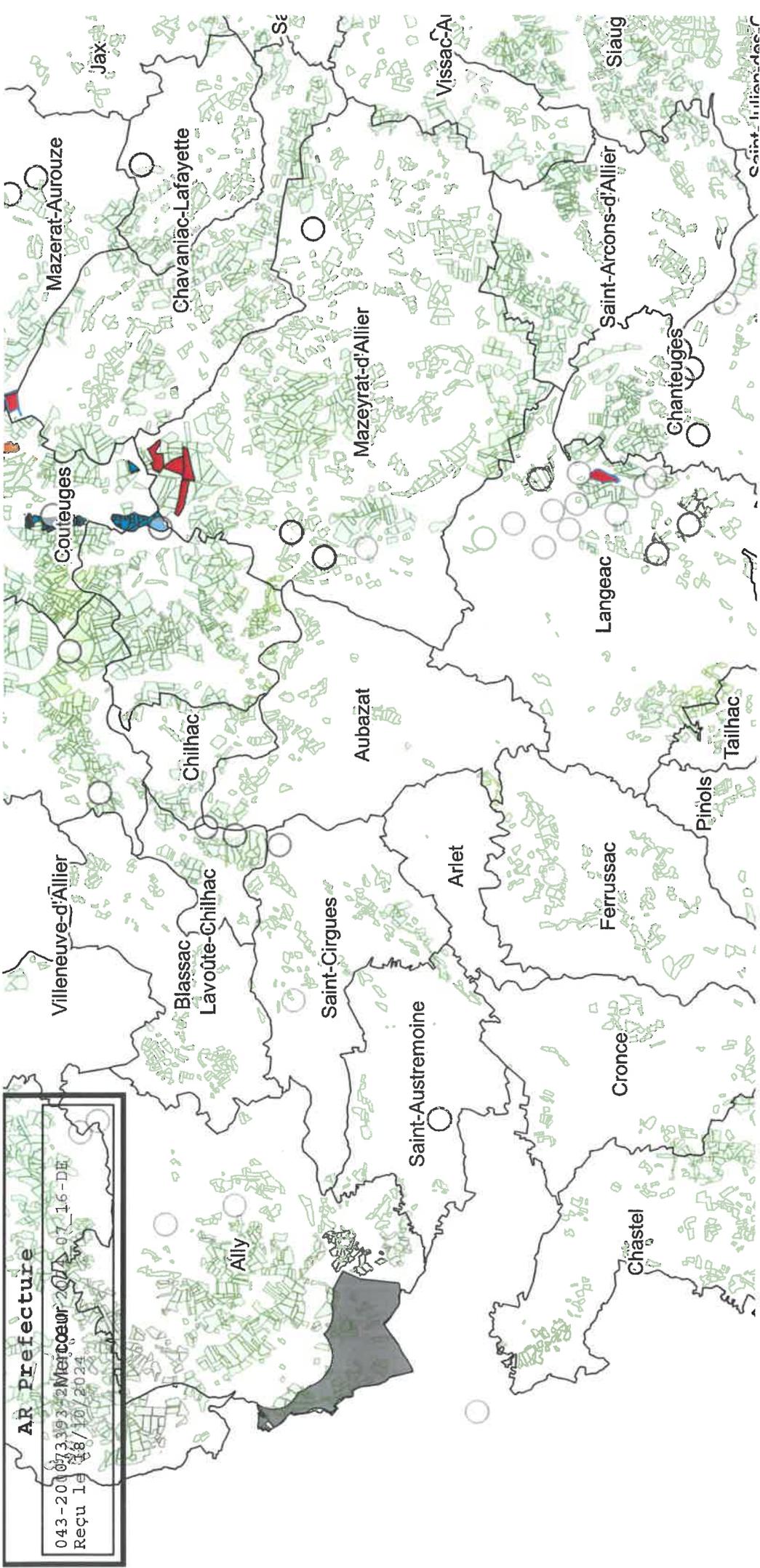
Liste des Parcelles inscrites au schéma directeur des Enr

Commune	N° de parcelle	Surface totale approximative	Couverture du projet	Type
Paulhaguet	De AI26 à AI34, puis de AI38 à AI 42, AI45, AI 46, AI 49, AI50, AI51, AI61, AI62, AE12 à AE15	12 ha	Totale	Projet Agrivoltaïsme
Paulhaguet et Saint-Georges D'Aurac	AP139 (Paulhaguet) et H2 (Saint-Georges d'Aurac)	17 ha	Totale	Projet Agrivoltaïsme
Salzuit	OB 9, OB 10, OB 11, OB 12	15 ha	Totale	Projet Agrivoltaïsme
Couteuges	D183, 185, D320	16 ha	Partiel	Projet Agrivoltaïsme
Couteuges	D12, D13, D14, D16	15 ha	Partiel	Zone d'Accélération Photovoltaïque
Couteuges	D218, D219	5 ha	Partiel	Zone d'Accélération Photovoltaïque
Couteuges	D192, D333	3 ha	Partiel	Zone d'Accélération Photovoltaïque
Couteuges	B 319 et B 320	2 ha	Total	Zone d'accélération Photovoltaïque
Couteuges	B438 B 440 B 439 B 441 B 442 B456 B 444 B 377 B 376 B 385 B 378 B 380 B 381 B 383 B 384	22 ha	Total	Zone d'accélération Photovoltaïque
Couteuges	C611 C614 C618 C615 C616 C617 C641 C640 C639 C644 C643 C645 C646 C647 C648 C649 C650 C860 C651 C652 C654 C653 C672 C655 C671 C670 C673 C668 C674 C667 C675 C683 C862 C666 C676 C677 C681 C680 C682 C38 C1 C2 C31 C32 C33 C29 C30 C42 C3 C4 C6	22ha	Partiel	Zone d'accélération Photovoltaïque
Mazeyrat d'Allier	A 300, 301, 1593, 1599, 428,429,430,427,499,436,437, 1362, 440, 441, 439 446, 467, 445 ,447	35 ha	Partiel	Projet agrivoltaïque
Langeac	AP 341, 327, AP 339	9 ha	Totale	Projet photovoltaïque
Couteuges	A361 A 358 A 364 A 366 A 371 A 369	15 ha	Totale	Parc en exploitation
Couteuges	A 356 A 354 A353	6.5 ha	Totale	Parc en exploitation
Salzuit	B 659 B 1013 B 1014 B 1015 B 1016 B 1018 B 1053 B 1056 B 1106 B 1310 B 1312 B 1314 B 1316 B 1322	6.5 ha	Totale	Parc en exploitation

AR Prefecture
043-200073393-20241010-2024_07_16-DE
Reçu le 18/10/2024



AR Prefecture
043-2010073393-2Mtr.cœur 2024 07_16-DE
Reçu le 18/10/2024



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
54 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle Malfant à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Création du comité d'évaluation des projets Enr (Energies renouvelables)

Vu la délibération n° 2024-07-16 portant sur la mise en place du schéma directeur des Enr
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 02/10/2024 ;

Le schéma directeur des Énergies renouvelable en partenariat avec les communes et la chambre d'Agriculture fixe les zonages favorables à l'installation de projets énergétiques photovoltaïques et éoliens sur le territoire de la communauté de communes.

Ce schéma vise principalement à développer une vision partagée entre les différents acteurs du territoire (communauté de commune, communes, chambre d'agriculture 43 et services de l'état) au sujet des projets dans le but de :

- Recenser et valider les parcs en cours et les projets à venir
- Favoriser la mise en concurrence des porteurs de projets énergétiques sur les zonages favorables et non pourvus
- Donner une visibilité aux porteurs de projet des zones « favorables » au développement énergétique
- Intégrer les enjeux économiques, paysagers, liés aux recyclages des friches, au sein d'un même document
- Intégrer et identifier des zones d'accélération au sens de la loi d'accélération des énergies renouvelables
- Favoriser les projets à haute valeur d'intérêt général
- Préserver les équilibres environnementaux et patrimoniaux
- Assurer le potentiel d'équilibre d'accès au réseau
- Soutenir la labellisation TEPOS de la communauté de communes en allant vers une couverture des besoins des consommations électriques à moyen terme.

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_17-DE

Reçu le 18/10/2024

Pour l'affirmation de ce schéma, Monsieur le Président rappelle qu'il est nécessaire de former un comité dont le sujet sera la mise à jour du schéma et la proposition d'une validation des projets énergétiques en cours.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de délibérer par rapport à la composition de la commission d'évaluation des projets Enr. Il est proposé que le comité soit composé des maires qui accueillent un projet de développement énergétique sur son territoire ainsi que les membres suivants :

M. Gérard Beaud	Président de la CCRHA
M. Philippe Molhérat	Vice-Président à l'économie
M. Gaston Chacornac	Vice-Président à l'économie
M. Gérard Belin	Vice-Président aux travaux
M. Claude Gignac	Vice-Président aux travaux

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la création de la commission d'évaluation des projets Enr

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	63	
POUR	63	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	7	Mmes Sandrine ROUX, Martine PAYS et Eliane CHANY MM. Thierry ASTRUC, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Alain FOUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme Nathalie VIZADE

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Oui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

**MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.**

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Aménagement de la ZI de Siaugues-Sainte-Marie pour l'implantation de porteurs de projets artisanaux et industriels

Vu la compétence communautaire du développement économique ;
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 02/10/2024 ;
Vu l'avis favorable de la commission économie du 03/10/2024

Monsieur le Président rappelle que les entreprises PARRAIN AS (20 emplois) et DIEHL POWER ELECTRONIC (80 emplois) situées à Siaugues-Sainte-Marie portent respectivement deux projets de développement structurants pour notre territoire.

PARRAIN A.S. souhaite s'implanter sur une parcelle d'environ 3 ha pour accueillir de nouvelles capacités de production et s'installer en périphérie du village de Siaugues-Sainte-Marie plus loin des habitations.

DIEHL POWER ELECTRONIC actuellement hébergé au sein des locaux de PEM souhaite construire son propre site d'environ 4 ha.

Pour répondre à ces besoins, le conseil municipal de Siaugues-Sainte-Marie a procédé à une révision de sa carte communale et a prévu une extension de la ZI de Siaugues-Sainte-Marie d'environ 6 ha.

Au vu de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de zones d'activités de la communauté de communes des rives du Haut-Allier, Monsieur le Président propose un engagement de principe sur la mise en œuvre de travaux d'aménagement sur l'extension de la zone dans les limites du périmètre des besoins confirmés par les entreprises dans le but de donner une visibilité aux porteurs de projets concernant les volontés de la communauté de communes en la matière.

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_18-DE
Reçu le 18/10/2024

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE en principe de l'aménagement de la ZI de Siaugues-Sainte-Marie pour l'accueil des porteurs de projets économiques.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	70	
POUR	70	
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	M. Alain FOUILLIT
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
54 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier et les Communes de Mazeyrat-d'Allier, Saint-Georges-d'Aurac, Chanteuges et Langeac dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD)

Vu la loi du 14 décembre 2020 instituant l'expérimentation TZCLD,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2019 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre de TZCLD
Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 juin 2021,
Vu l'avis favorable de la Commission Locale de l'Emploi du 23 septembre 2021 portant sur la définition du périmètre de l'expérimentation,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 portant soutien de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier à l'expérimentation TZCLD,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 septembre 2020 portant sur le recrutement d'un chargé de mission TZCLD,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mai 2022 portant sur le soutien de la communauté de communes des Rives du Haut Allier à l'expérimentation.
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mai 2022 portant sur la location d'un local au cœur de Langeac
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 octobre 2023 portant sur le recrutement d'un chargé de mission TZCLD,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2024 portant sur la réhabilitation et la mise à disposition du bâtiment communautaire « dit pépinière Berthelot » à la future entreprise à but d'emploi
Vu l'avis du bureau du 02/10/2024
Vu l'avis favorable de la commission économie du 03/10/2024

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_19-DE
Reçu le 19/10/2024

Le Président rappelle aux membres du conseil que conformément à ses engagements, la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier porte l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » en partenariat avec les communes de Saint-Georges-d'Aurac, Mazeyrat-d'Allier, Langeac et de Chanteuges.

En 2021, l'expérimentation a été validée par le ministère du travail qui permet son déploiement effectif sur le territoire.

La future Entreprise à But d'Emploi (EBE) sera opérationnelle le 2 janvier 2025 et prendra possession de locaux situés à Les abattoirs, 43300 Langeac à cette date.

Ces locaux sont mis gracieusement à disposition de l'entreprise à but d'emploi par la communauté de communes des rives du Haut-Allier pendant 1 an mais nécessite la réalisation de travaux pour pouvoir accueillir les futures activités dans de bonnes conditions.

Dans ce cadre la communauté de commune organise la rénovation de la pépinière Berthelot sise à Les abattoirs, 43300 Langeac dans la limite de l'enveloppe de 100 000 € HT prévue par la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2024 portant sur la réhabilitation et la mise à disposition du bâtiment communautaire dit « pépinière Berthelot » à la future entreprise à but d'emploi.

En vue d'optimiser l'enveloppe financière, les communes de Saint-Georges-d'Aurac, Mazeyrat-d'Allier, Langeac et de Chanteuges se sont portées volontaires pour la mise à disposition de personnel et/ou de matériels à titre gracieux dans le but de réaliser une partie de ses travaux en régie.

Pour ce faire, une convention visant à régir les modalités de ces mises à disposition de personnel et de matériel a été établie et est consultable en pièce jointe.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la Vice-Présidente de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier à signer la convention de mise à disposition avec les municipalités de Saint-Georges-d'Aurac, Mazeyrat-d'Allier, Langeac et de Chanteuges.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** le principe de mise à disposition d'agents communaux et de matériel communal par les communes de Saint-Georges-d'Aurac, Mazeyrat-d'Allier, Langeac et de Chanteuges pour la réhabilitation du bâtiment communautaire situé à Rue Berthelot 43300 Langeac.
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer tout document relatif à ces mises à disposition.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	70	
POUR	70	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme Marie-Andrée PERREY

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

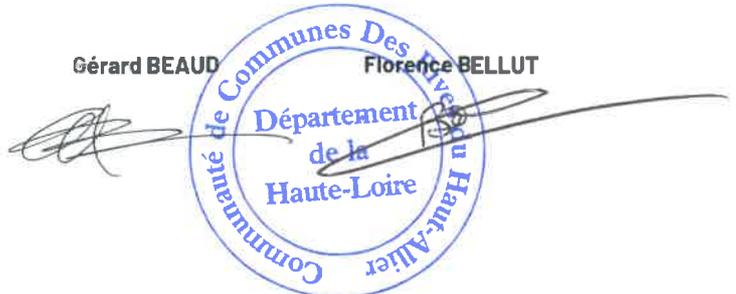
À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT



L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saint-Pal-de-Senouire sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département
de la HAUTE-LOIRE
Arrondissement de
BRIOUDE

Date du conseil :
10 octobre 2024

Nombre de Membres :
En exercice : 85

Présents :
55 présents et 16 pouvoirs

Qui ont pris part à la
délibération :
55 présents et 16 pouvoirs

Date de la Convocation :
3 octobre 2024

Présents :

MM. Alain TAVENARD-DEPHIX, René SOULIER , Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Christian DAUPHIN, David CHANTEMESSE, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Nicolas VIGIER , Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON , Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON , Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD , Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTATD, Guy LAFOND , Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Patricia BARLIER, Martine PAYS, Eliane CHANY, Catherine GOUPILLE, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL et Marie-Claude COUFORT.

Pouvoirs :

M. Jean-Louis PORTAL à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Jean-Marc CUBIZOLLES, M. Bernard VISSAC à M. Joseph VISSAC, Mme Caroline SAHUC à Mme Annie BOULARAND, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, M. Jean-Claude BAGES à M. Claude GINHAC, Mme Magalie MISSONNIER à Mme Pascale NOËL, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Jean-Michel DURAND à M. Jacky DELIVERT, M. Jean-Paul FAGHEON à M. Didier HANSMETZGER, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Joël PLANTIN, M. Michel BRUN à M. Michel AUBAZAC, Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie-Christine DELABRE et Mme Michèle MALFANT à M. Guy LAFOND.

Absents/Excusés :

**MM. Alain CHATEAUNEUF, Mickaël VACHER, Jean-Michel LACROIX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Alain CUSSAC, et Jérôme SAUVANT.
Mmes Séverine EYNARD, Anne-Lise JAMON, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE et Sandrine PAULET.**

Secrétaire de séance : Mme Florence BELLUT

Assistaient à la séance les techniciens suivants : Benoit BERGERON, Sophie BOUCHET, Véronique LEBRE et Richard SIMON

Objet : Organisation de la quinzaine du centre bourg

Vu la compétence obligatoire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement économique et du commerce de proximité,

Vu l'avis du bureau du 02/10/2024

Vu l'avis favorable de la commission économie du 03/10/2024

Monsieur le Président rappelle que depuis deux ans la communauté de communes des rives du Haut-Allier a initié en partenariat avec l'association des commerçants du territoire la mise en place de la « Quinzaine du centre-bourg » durant le mois d'octobre.

Les objectifs de cet événement sont les suivants :

- Mobiliser les commerçants du territoire sur une journée d'animation
- Faire venir un maximum de personnes dans les centres-bourg afin de les faire redécouvrir les commerces et artisans qui les entourent et qui font vivre leur territoire.
- Renforcer le lien entre commerçants et élus des communes via la préparation de cette journée.
- Présenter les services publics

AR Prefecture

043-200073393-20241010-2024_07_20-DE

Reçu le 18/10/2024

Le calendrier des principales manifestations est le suivant (dans l'ordre chronologique) :

- Saugues-Sainte-Marie : 05/10, vitrine partagée et animations dans les commerces
- Paulhaguet : 14/10, fête de la Maillarguette et repas organisés par les commerçants
- Saugues : 26/10, participation des commerçants aux animations d'Halloween
- Langeac : 02/11, fête autour du saumon, avec animations culturelles, commerçantes et repas organisés par les commerçants

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'octroi d'une subvention de 1 200 € sous forme de chèques cadeaux qui seront distribués équitablement sur les quatre communes lors des événements sous forme de lots à gagner par les habitants du territoire. Ces chèques cadeaux porteront une mention spéciale au verso, précisant qu'ils sont offerts par la Communauté de Communes afin d'en faire un relais de communication supplémentaire.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de participer financièrement à hauteur de 1 200€ HT
- **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent.

VOTE		
Nombre de votants	71	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	71	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
Et ont signé les membres présents,

À Saint-Pal-de-Senouire, le 10 octobre 2024

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Florence BELLUT

